



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

By e-mail to: Par courriel au :

[Shiroma.Ratnayake@forces.gc.ca](mailto:Shiroma.Ratnayake@forces.gc.ca)

Directeur – Contrats des services  
(DC Svc) 3-2-8

À l'attention de : Shiroma Ratnayake

Proposition à : Défense nationale du Canada

We hereby offer to sell Her Majesty the Queen in right Of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the Goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

**Proposition à : Défense nationale Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Solicitation Closes –  
L'invitation prend fin –**  
  
At – à : 2:00 PM – 14 h (EST/HNE)  
  
14 h, heure normale de l'Est (HNE)  
  
On - le : 04 Janvier 2019  
  
Time Zone : - Fuseau horaire :  
  
Eastern Daylight Time (EDT) - Heure avancée de l'Est

<b>Title/Titre</b> Services d'étalonnage, d'entretien et de réparation de divers équipements d'essai médicaux et dispositifs de simulation	<b>Solicitation No – N° de l'invitation</b> W6369-17-A005/B
<b>Date of Solicitation – Date de l'invitation</b> 14 Novembre 2018	
<b>Address Enquiries to – Adresser toutes questions à</b>  Shiroma Ratnayake Par courriel à l'adresse suivante : Shiroma.Ratnayake@forces.gc.ca	
<b>Telephone No. – N° de téléphone</b> 819-939-8489	<b>FAX No – N° de fax</b>
<b>Destination</b>  Voir aux présentes	

**Instructions:**

**Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.**

**Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.**

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)  Name/Nom _____ Title/Titre _____ Signature _____ Date _____ Date _____	



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>5</b>
1.1 INTRODUCTION .....	5
<b>1.2 SOMMAIRE .....</b>	<b>6</b>
1.3 COMPTES RENDUS .....	6
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L’INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>7</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	7
2.2 PRÉSENTATIONS DES SOUMISSIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE .....	8
2.3 ANCIENS FONCTIONNAIRES.....	8
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDES DE SOUMISSIONS .....	10
2.5 LOIS APPLICABLES .....	10
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS RELATIVES À LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....</b>	<b>11</b>
3.1 DIRECTIVES DE PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	11
3.2 SECTION I : SOUMISSION TECHNIQUE .....	11
3.3 SECTION II : SOUMISSION FINANCIÈRE .....	11
3.4 PAIEMENT ÉLECTRONIQUE DES FACTURES – SOUMISSION .....	12
3.5 FLUCTUATION DU TAUX DE CHANGE .....	12
3.6 SECTION III : ATTESTATIONS.....	12
3.7 SECTION IV : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	12
3.8 PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 – BARÈME DE PRIX .....	13
3.9 PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 3 – PAIEMENT ÉLECTRONIQUE DES FACTURES .....	15
<b>PARTIE 4 – MÉTHODE D’ÉVALUATION ET BASE DE SÉLECTION .....</b>	<b>16</b>
4.1 PROCÉDURES D’ÉVALUATION .....	16
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	16
<b>PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 .....</b>	<b>17</b>
4.3 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES .....	17
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>19</b>
<b>PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES .....</b>	<b>21</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	21
<b>PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>22</b>
7.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....	22
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	23
7.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	24
7.4 DURÉE DU CONTRAT .....	24
7.5 RÉSILIATION AVEC AVIS DE TRENTE JOURS .....	25
7.6 PERSONNES RESPONSABLES .....	25
7.7 DIVULGATION PROACTIVE DES CONTRATS CONCLUS AVEC D’ANCIENS FONCTIONNAIRES .....	26
7.8 PAIEMENT .....	26



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

7.9	LIMITATION DU PRIX .....	27
7.10	MODALITÉS DE PAIEMENT .....	27
7.11	TAXES – ENTREPRENEUR ÉTABLI À L'ÉTRANGER .....	27
7.12	VÉRIFICATION DISCRÉTIONNAIRE.....	28
7.13	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	28
7.14	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	28
7.15	LOIS APPLICABLES .....	29
7.16	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	29
7.17	CONTRAT DE DÉFENSE .....	29
7.18	RESSORTISSANTS ÉTRANGERS.....	29
7.19	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE.....	29
7.20	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	30
7.21	DOCUMENTS DE SORTIE.....	30
7.22	INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION (MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE) .....	31
<b>ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....</b>		<b>36</b>
<b>APPENDICE 1 – LISTE DES PRIX.....</b>		<b>41</b>
<b>APPENDICE 2 – LISTE D'ADRESSES DES INSTALLATIONS DE TECHNOLOGUES EN GÉNIE BIOMÉDICAL .....</b>		<b>54</b>
<b>APPENDICE 3 – APPAREILS TECHNIQUES EN MÉDECINE PRÉVENTIVE (PMED) .....</b>		<b>55</b>
<b>ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT .....</b>		<b>58</b>
<b>ANNEXE C : LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS) .....</b>		<b>60</b>
<b>ANNEXE D – FORMULAIRE D'AUTORISATION DES TÂCHES.....</b>		<b>64</b>
<b>ANNEXE E – CERTIFICAT DE LIBÉRATION, D'INSPECTION ET DE RÉCEPTION (CF 1280) .....</b>		<b>65</b>



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## **RÉÉMISSION D'UNE DEMANDE DE SOUMISSION**

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro W6369-17-A005, datée du 02 janvier 2018, dont la date de clôture était le 14 février, à 14 h, heure normale de l'Est (HNE). Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## **PARTIE 1 — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes. Elle est divisée comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux : présente une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : présente les instructions, les clauses et les conditions relatives à la demande de soumissions;

Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires des instructions relatives à la préparation de leur soumission.

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon dont se déroulera l'évaluation, et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;

Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre;

Partie 7 Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les pièces jointes comprennent : la pièce jointe 1 de la partie 3, Barème de prix, la pièce jointe 2 de la partie 3, Paiement électronique des factures, la pièce jointe 1 de la partie 4 et la pièce jointe 1 de la partie 5, Procédures d'évaluation – Critères techniques obligatoires.

Les annexes comprennent : l'annexe A, Énoncé des travaux, l'annexe B, Base de paiement, l'annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, l'annexe D, Formulaire DND 626, Autorisation des tâches, et l'annexe E, Formulaire CF 1280 du MDN, Certificat de libération, d'inspection et de réception.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## 1.2 **Sommaire**

- 1.2.1 Le Canada désire établir un contrat pour le Groupe des Services de santé des Forces canadiennes (Gp Svc S FC) du Ministère de la Défense nationale (MDN) pour les services suivants :
1. Étalonnage annuel de divers équipements d'essai médicaux et dispositifs de simulation employés par les technologues en génie biomédical.
  2. Réparation de dispositifs employés par les techniciens en médecine préventive de différents détachements partout au Canada.
  3. Travaux supplémentaires comprenant l'étalonnage et la réparation d'autre équipement non spécifié par ailleurs, mais se limitant à de l'équipement d'essai de techniciens en médecine préventive ou de l'équipement de technologues en génie biomédical.
- 1.2.3 Le Canada désire établir un contrat basé sur les tâches comme il est indiqué à l'annexe A, Énoncé des travaux, pour la prestation de services sur demande, pour le Groupe des Services de santé des Forces canadiennes, à compter de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2021, avec une option de prolongation pour trois (3) périodes d'une durée d'un (1) an chacune.
- 1.2.4 Le présent besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter la partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la partie 7, Clauses du contrat subséquent. Pour en savoir plus sur les enquêtes de sécurité réalisées sur le personnel et les entreprises, ainsi que sur les clauses de sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité industrielle](http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html) (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 1.2.5 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

## 1.3 **Comptes rendus**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Ils doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables qui suivent la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Les comptes rendus peuvent être fournis par écrit, par téléphone ou en personne.



## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions désignées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](#) (CCUA) [<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>] publié par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les directives, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous.

- (i) La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimée en entier.
- (ii) L'alinéa 2d) de la section 05, Présentation des soumissions, est supprimé et remplacé par ce qui suit :
  - a) Faire parvenir sa soumission uniquement au ministère la Défense nationale comme indiqué à la page 1 de la demande de soumissions ou à l'adresse indiquée dans la demande de soumissions.
- (iii) Le paragraphe 5.4 du [document 2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours  
Remplacer par : 90 jours
- (iv) La section 06, Soumissions déposées en retard, est supprimée en entier.
- (v) La section 07, Soumissions retardées, est supprimée en entier et remplacée par ce qui suit :

07 Soumissions retardées

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que l'autorité contractante a bien reçu la soumission en entier. Les soumissions reçues en retard en raison d'une erreur d'acheminement ou d'un autre problème lié à la livraison électronique ne seront pas acceptées.
- (vi) La section 08, Transmission par télécopieur, est supprimée en entier.
- (vii) La section 20, Autres renseignements, est supprimée en entier.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## 2.2 Présentations des soumissions par voie électronique

Le système de messagerie électronique ou les pare-feu du Canada peuvent refuser les courriels individuels excédant cinq (5) mégaoctets ou comprenant certains scripts, mises en forme, macros ou hyperliens intégrés, et ce, sans qu'un avis soit envoyé au soumissionnaire ou à l'autorité contractante. Les soumissions plus volumineuses peuvent être envoyées en plusieurs courriels. Le Canada accusera réception des documents. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que sa soumission a été reçue en entier. Le soumissionnaire ne devrait pas supposer que tous ses documents ont été reçus, sauf si le Canada accuse réception de chaque document. Afin de réduire les risques de problèmes techniques, le soumissionnaire doit prévoir suffisamment de temps avant la date et l'heure de clôture pour l'accusé de réception de ses documents. Les documents soumis après la date et l'heure de clôture seront rejetés.

## 2.3 Anciens fonctionnaires

Les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec d'anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si les réponses aux questions et, selon le cas, les renseignements requis n'ont pas été fournis à la date de fin de l'évaluation des soumissions, le Canada informera le soumissionnaire du délai qui lui est accordé pour fournir ces renseignements. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et de satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

### 2.3.1 Définitions

Aux fins de la présente clause :

- i) « ancien fonctionnaire » désigne tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R.C. (1985), ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou un ancien membre de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :
  - a) une personne;
  - b) une personne morale;
  - c) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires;
  - d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.
- ii) « période du paiement forfaitaire » désigne la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place de divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période d'application du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'indemnité de départ, calculée de la même façon.
- iii) « pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R. 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

### 2.3.2 Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui ( ) Non ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante à l'égard de tout fonctionnaire touchant une pension :

- i) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- ii) la date de la cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut d'ancien fonctionnaire touchant une pension du soumissionnaire retenu soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, lesquels sont affichés sur les sites Web ministériels, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation proactive des marchés](#).

### 2.3.3 Directive sur le réaménagement des effectifs

Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire qui a perçu un paiement forfaitaire conformément aux modalités de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui ( ) Non ( )

Si c'est le cas, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :

- i) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- ii) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- iii) la date de la cessation d'emploi;
- iv) le montant du paiement forfaitaire;
- v) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- vi) la période correspondant au paiement forfaitaire, y compris la date de début, la date d'achèvement et le nombre de semaines;



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

- vii) le nombre et le montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires pouvant être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

## **2.4 Demandes de renseignements – Demandes de soumissions**

- 2.4.1 Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au plus tard cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Il est possible qu'on ne réponde pas aux demandes de renseignements reçues après ce délai.
- 2.4.2 Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question. Ils devraient prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au Canada d'y apporter des réponses exactes. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » à côté de chaque article pertinent. Les articles affichant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf si le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le gouvernement du Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif et de permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## **2.5 Lois applicables**

- 2.5.1 Tout contrat subséquent doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties doivent être déterminées par ces lois.
  - 2.5.1.1 À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire du Canada de leur choix, sans compromettre la validité de leur soumission, en supprimant le nom de la province ou du territoire du Canada précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Le fait de n'apporter aucun changement signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS RELATIVES À LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Directives de préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique – une (1) copie électronique transmise par courriel.

Section II : Soumission financière – une (1) copie électronique envoyée par courriel.

Section III : Attestations – une (1) copie électronique transmise par courriel.

Section IV : Attestations – une (1) copie électronique transmise par courriel.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre partie de la soumission.

### **3.2 Section I : Soumission technique**

- 3.2.1 Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.
- 3.2.2 La soumission technique devrait aborder clairement, et d'une manière suffisamment approfondie, les points sur lesquels portent les critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence aux différentes sections de leur soumission en précisant le paragraphe et le numéro de page où le sujet visé est déjà traité.
- 3.2.3 La partie 4, Procédures d'évaluation, et la pièce jointe 1 de la Partie 4 comprennent d'autres instructions dont les soumissionnaires devraient tenir compte au moment de préparer leur soumission technique.

### **3.3 Section II : Soumission financière**

- 3.3.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en dollars canadiens et en conformité avec le Barème de prix détaillé figurant dans la pièce jointe 1 de la partie 3. Le montant total de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH) doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.
- 3.3.2 Les soumissionnaires doivent envoyer leur soumission financière, droits de douane canadiens et taxes d'accises non compris, le cas échéant, TPS ou TVH exclue.
- 3.3.3 Au moment de préparer leur soumission financière, les soumissionnaires devraient examiner la clause 4.1.2, Évaluation financière, figurant à la Partie 4 de la demande de soumission, et l'article 7.8, Paiement, figurant à la Partie 7 de la demande de soumission.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

### **3.4 Paiement électronique des factures – Soumission**

3.4.1 Si vous êtes disposé à accepter les paiements de factures effectués à l'aide des instruments de paiement électroniques, remplissez l'annexe 2 à la Partie 3, Instruments de paiement électronique, pour indiquer lesquels sont acceptés.

3.4.2 Si la **PIÈCE JOINTE 2 de la PARTIE 3**, Instruments de paiement électronique, n'a pas été remplie, on considérera que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

3.4.1 L'acceptation d'instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### **3.5 Fluctuation du taux de change**

3.5.1 Le besoin ne prévoit aucune atténuation du risque relative à la fluctuation du taux de change. Aucune demande de protection contre la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

### **3.6 Section III : Attestations**

3.6.1 Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires demandés à la partie 5.

### **3.7 Section IV : Renseignements supplémentaires**

3.7.1 Dans la section IV de leur soumission, les soumissionnaires doivent fournir :

- i) Une copie de la page 1 remplie, signée et datée de la présente demande de soumissions;
- ii) Le nom de la personne-ressource (ainsi que son titre, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse de courriel) autorisée par le soumissionnaire à entrer en communications avec le Canada relativement à la soumission et à tout contrat subséquent pouvant découler de la soumission;
- iii) En ce qui concerne l'article 2.3, Ancien fonctionnaire, de la partie 2 de la demande de soumissions, la réponse requise à chacune des questions; et si la réponse est oui, l'information requise;
- iv) Concernant l'article 2.5, Lois applicables, de la partie 2 de la demande de soumissions : le nom de la province ou du territoire, s'il diffère de celui indiqué;
- v) Toute autre information présentée dans la soumission qui n'est pas déjà détaillée.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

### 3.8 PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 – BARÈME DE PRIX

3.8.1 Tous les montants doivent être en dollars canadiens et ne comprendre ni les taxes applicables, ni les frais d’expédition, ni les droits de douane et taxes d’accise du Canada, le cas échéant.

#### 3.8.2 Frais liés aux services d’étalonnage (annuels)

Le soumissionnaire doit soumettre des prix tout compris pour ses services d’étalonnage de divers équipements d’essai médicaux et dispositifs de simulation employés par les technologues en génie biomédical, dont la liste est fournie à l’**appendice 1, Liste de prix**, de l’annexe A, et les inclure dans sa soumission financière.

#### 3.8.3 Frais de réparation (sur demande)

Le soumissionnaire doit soumettre un taux horaire ferme tout compris dans le tableau ci-dessous pour la réparation d’équipement d’essai médical et de dispositifs de simulation employés par les technologues en génie biomédical dont la liste est fournie à l’**appendice 1**, ainsi que pour la réparation de dispositifs employés par les techniciens en médecine préventive, dont la liste est fournie à l’**appendice 3**.

#### 3.8.4 Frais de réparation (sur demande)

Période	Taux horaire ferme tout compris (appendice 1) (\$ CAN) (A)	Nombre d’heures prévu (B)	Coût prévu (\$ CA) (C = A x B)
Période initiale du contrat : attribution du contrat le 31 mars 2021.	\$	10	\$
Année d’option 1 prenant fin le 31 mars 2022	\$	10	\$
Année d’option 2 prenant fin le 31 mars 2023	\$	10	\$
Année d’option 3 prenant fin le 31 mars 2024	\$	10	\$
<b>Frais de réparation totaux (période initiale du contrat + période d’option 1 + période d’option 2 + période d’option 3)</b>		<b>40</b>	<b>\$</b>

Le niveau d’effort prévu sous la colonne « Nombre d’heures prévu » n’est qu’une approximation des besoins avancés de bonne foi et ne sert qu’aux fins d’évaluation des soumissions financières. Il ne constitue pas un engagement de la part du Canada.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

**3.8.5 Frais de déplacement et de subsistance**

Les frais de déplacement et de subsistance sont en sus et doivent concorder avec la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (<http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/travel-voyage/index-fra.php>) en vigueur, sans indemnités pour les coûts indirects ou la marge bénéficiaire.

**3.8.6 PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION = Frais d'étalonnage totaux (pour la période initiale et toutes les années d'option) + Frais de réparation totaux (pour la période initiale et toutes les années d'option) = \_\_\_\_\_ \$ (TPS ou TVH en sus)**

**3.8.7** Le prix total de la soumission ne sera utilisé qu'aux fins d'évaluation.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

### **3.9 PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 3 – PAIEMENT ÉLECTRONIQUE DES FACTURES**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen des instruments de paiement électronique suivants :

- ( ) Carte d'achat Visa;
- ( ) Carte d'achat MasterCard;
- ( ) Dépôt direct (national ou international);
- ( ) Échange de données informatisé;
- ( ) Virement télégraphique (international seulement);
- ( ) Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) [plus de 25 M\$].



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## **PARTIE 4 – MÉTHODE D'ÉVALUATION ET BASE DE SÉLECTION**

### **4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION**

Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers. Une équipe d'évaluation formée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Les critères d'évaluation technique obligatoires figurant à la **pièce jointe 1 de la partie 4**.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens. Les taxes applicables, frais d'expédition, droits de douane et taxes d'accise du Canada sont exclus, le cas échéant.

Aux fins seulement de l'évaluation des soumissions et de la sélection de l'entrepreneur, ou s'il y a lieu, des entrepreneurs, le prix évalué d'une soumission sera déterminé conformément au barème de prix détaillé dans la **pièce jointe 1 de la partie 3**.

### **4.2 Méthode de sélection**

#### **4.2.1 Critères techniques obligatoires**

Pour être jugée recevable, une soumission doit répondre à toutes les exigences de la demande de soumissions et à tous les critères d'évaluation technique obligatoires. La soumission recevable dont le prix évalué est le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Dans le cas où deux (2) soumissions recevables ou plus ont le même prix évalué le plus bas, la proposition qui compte le nombre le plus élevé d'années d'expérience quant au critère technique obligatoire O2 sera recommandée pour attribution d'un contrat.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

### PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4

#### 4.3 Critères techniques obligatoires

1. La soumission doit satisfaire aux critères techniques obligatoires mentionnés ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir les documents nécessaires afin de démontrer qu'il satisfait à cette exigence.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux critères techniques obligatoires seront jugées non recevables. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément.

#### CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Pour démontrer son expérience, le soumissionnaire doit fournir au moins les renseignements indiqués ci-dessous pour chaque critère obligatoire :

- a) Le nom de l'entreprise ou de l'organisme client;
- b) La durée des services (date de début et date de fin) dans un format comprenant le mois et l'année, p. ex. de mai 2010 à mai 2011;
- c) Une brève description des services fournis à l'entreprise et/ou à l'organisme client;
- d) Le nom et les coordonnées de la personne dans l'entreprise et/ou l'organisme client qui peut confirmer les renseignements donnés par le soumissionnaire.

N°	CRITÈRE TECHNIQUE OBLIGATOIRE	RESPECTÉ	NON RESPECTÉ	RENOI À LA PROPOSITION
CTO1	Le soumissionnaire doit fournir des preuves de son expérience et de ses réalisations antérieures en citant comme références deux (2) projets ou contrats qu'il a exécutés de façon satisfaisante sur une période d'au moins un (1) an au cours des 5 années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner et portant sur la réparation d'équipement d'essai biomédical OU fournir des références de l'industrie pour des services équivalents.			
CTO2	Le soumissionnaire doit fournir des preuves de son expérience et de ses réalisations antérieures en citant comme références deux (2) projets ou			



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

N°	CRITÈRE TECHNIQUE OBLIGATOIRE	RESPECTÉ	NON RESPECTÉ	RENOI À LA PROPOSITION
	contrats qu'il a exécutés de façon satisfaisante sur une période d'au moins un (1) an chacun au cours des 5 années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner et portant sur l'étalonnage d'équipement d'essai biomédical OU fournir des références de l'industrie pour des services équivalents.			
CTO3	Le soumissionnaire doit fournir des preuves de son expérience et de ses réalisations antérieures en citant comme références deux (2) projets ou contrats qu'il a exécutés de façon satisfaisante sur une période d'au moins un (1) an au cours des 5 années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner et portant sur la réparation dispositifs employés par les techniciens en médecine préventive OU fournir des références de l'industrie pour des services équivalents offerts hors d'un contrat officiel.			



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

**5.1** Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et les renseignements supplémentaires nécessaires.

**5.1.1** Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent être vérifiées à tout moment par ce dernier. À moins d'indication contraire, le gouvernement du Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, s'il est déterminé que le soumissionnaire a fait, sciemment ou non, de fausses déclarations concernant les attestations, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du marché.

**5.1.2** L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le refus du soumissionnaire de se conformer et de collaborer à une demande ou à une exigence de l'autorité contractante rendra sa soumission non recevable ou constituera un manquement au contrat.

### **5.2 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

### **5.3 Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux Dispositions relatives à l'intégrité des Instructions générales, tous les soumissionnaires doivent fournir avec leur proposition, le cas échéant, le formulaire de déclaration d'intégrité se trouvant sur le site Web des formulaires du Régime d'intégrité (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur proposition soit prise en compte dans le cadre du processus d'approvisionnement.

### **5.4 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous devraient être joints à la soumission, mais peuvent aussi être présentés par la suite. Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis n'est pas fourni comme il a été demandé par le responsable du contrat, elle informera l'entrepreneur du temps dont il dispose pour le faire. Si le soumissionnaire ne fournit pas les attestations ou les renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous dans le délai établi, sa soumission sera déclarée non recevable.

### **5.5 Dispositions relatives à l'intégrité – Documents exigés**

Comme le prévoit l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'entrepreneur doit présenter les documents exigés, s'il y a lieu, sinon sa soumission sera rejetée.

### **5.6 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni lui ni un membre de la coentreprise, si le soumissionnaire est une coentreprise, ne sont nommés dans la Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux (programme



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi) qui figure au bas de la page du site Web du [Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\)](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.229006812.1158694905.1413548969#afed) ([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.229006812.1158694905.1413548969#afed](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.229006812.1158694905.1413548969#afed)).

- 5.6.1 Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux au moment de l'attribution du contrat.

**5.7 Attestations supplémentaires préalables à l'attribution d'un marché**

**5.8 Statut et disponibilité du personnel**

Clause [A3005T](#) du Guide des CCUA (2010-08-16) Statut et disponibilité du personnel

**5.9 Études et expérience**

Clause [A3010T](#) du *Guide des CCUA* (2010-08-16), Études et expérience.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## **PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES**

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

1. Avant l'attribution du contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
  - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de vérification d'organisation désignée, comme il est indiqué à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
  - b) les personnes proposées par le soumissionnaire qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent satisfaire aux exigences relatives à la sécurité énumérées à la partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
  - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de toutes les personnes qui auront besoin d'accéder à de l'information classifiée ou protégée, à des biens ou à des sites dont l'accès est réglementé.

On rappelle au soumissionnaire qu'il doit obtenir la cote de sécurité requise dans les plus brefs délais. La décision de retarder l'attribution du contrat pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité demeure à l'entière discrétion du responsable de l'autorité contractante.

Pour en savoir davantage sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires peuvent consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle de TPSGC (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## **7. PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et les conditions suivantes s'appliquent à tout contrat découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **7.1 Énoncé des travaux**

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A.

#### **7.1.1 Autorisation des tâches**

La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés « à la demande et en fonction des besoins » au moyen du formulaire DND 626, Autorisation des tâches. Les travaux décrits dans l'autorisation des tâches doivent être exécutés conformément à la portée du contrat.

#### **7.1.2 Processus d'autorisation des tâches**

7.1.2.1 Le responsable technique fournira à l'entrepreneur une description des tâches au moyen du formulaire DND 626, Autorisation des tâches, à l'annexe D.

7.1.2.2 L'autorisation des tâches comprendra les détails des activités à exécuter, une description des produits à livrer et un calendrier indiquant les dates d'achèvement des activités principales ou les dates de livraison des produits livrables. L'autorisation des tâches comprendra également les bases et les méthodes de paiement applicables, comme le précise le contrat.

7.1.2.3 L'entrepreneur doit fournir au responsable technique, dans les cinq (5) jours civils suivant sa réception, le coût total estimatif proposé pour la réalisation des tâches et une ventilation de ce coût, établie conformément à la Base de paiement détaillée dans le contrat.

7.1.2.4 L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant la réception de l'autorisation des tâches approuvée par l'autorité contractante. L'entrepreneur reconnaît que tout travail exécuté sans disposer d'une autorisation des tâches le sera à ses propres risques.

#### **7.1.3 Limite de l'autorisation des tâches**

7.1.3.1 Le responsable technique peut approuver des AT individuelles d'une valeur maximale de 25 000 \$ (taxes applicables comprises), ce qui comprend toutes les modifications.

7.1.3.2 Une autorisation des tâches qui dépasserait cette limite doit être approuvée par l'autorité contractante avant d'être délivrée.

#### **7.1.4 Obligation du Canada – Portion des travaux réalisée au moyen d'autorisations des tâches**

L'obligation du Canada à l'égard de la portion des travaux qui est réalisée au moyen d'autorisations des tâches est limitée au montant total des tâches effectivement réalisées par l'entrepreneur.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

### 7.1.5 Exigences en matière de rapports – Explications

Un dossier détaillé et à jour de toutes les tâches autorisées doit être conservé pour chaque contrat associé à un processus d'autorisation des tâches. Ce rapport doit comprendre, au minimum, les éléments décrits ci-dessous :

#### 7.1.6 Pour chaque tâche autorisée :

- (i) le numéro de la tâche autorisée ou le numéro de révision de la tâche;
- (ii) le titre ou une brève description de chaque tâche autorisée;
- (iii) le coût total estimatif indiqué dans l'AT valide de chaque tâche, taxes applicables en sus;
- (iv) le montant total, taxes applicables en sus, dépensé jusqu'à présent pour chaque AT;
- (v) la date de début et de fin de chaque tâche autorisée;
- (vi) l'état actuel de chaque tâche autorisée, le cas échéant.

#### 7.1.7 Pour toutes les tâches autorisées :

- (i) le montant (sans les taxes applicables), indiqué dans le contrat (selon la dernière modification, s'il y a lieu) qui correspond à la responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur pour toutes les autorisations de tâches approuvées;
- (ii) le montant total, taxes applicables en sus, dépensé jusqu'à présent pour toutes les autorisations de tâches approuvées.

### 7.1.8 Autorisation des tâches – ministère de la Défense nationale

Le responsable technique administrera le processus d'autorisation des tâches. Ce processus comprend la surveillance et le contrôle des dépenses dans le cadre du contrat comportant des autorisations de tâches et la reddition de compte à ce sujet à l'intention de l'autorité contractante.

## 7.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions mentionnées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par TPSGC.

### 7.2.1 Conditions générales

La clause [2035](#) du *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (2018-06-21), Conditions générales – besoins plus complexes de services, s'applique au contrat et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous :

- a) Modification de la définition de ministre :
- b) Les termes « Canada », « État », « Sa Majesté » et « gouvernement » désignent Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## 7.2.2 Conditions générales supplémentaires

4012 (2012-07-16) Besoins plus complexes de biens

## 7.3 Exigences relatives à la sécurité

7.3.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (*LVERS et clauses connexes fournies par le Programme de sécurité industrielle*) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une **attestation de vérification d'organisation désignée** (VOD) valide, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de TPSGC.
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent **TOUS** détenir une **COTE DE FIABILITÉ** valide, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité **NE DOIVENT PAS** être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
4. L'entrepreneur/l'offrant doit respecter les dispositions :
  - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et le guide de sécurité (s'il y a lieu), ci-joints à l'annexe C;
  - b. du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

7.3.2 L'agent de sécurité d'entreprise doit s'assurer, par l'intermédiaire du [Programme de sécurité industrielle \(PSI\)](#) que l'entrepreneur et les personnes proposées détiennent une attestation de sécurité valide au niveau requis.

## 7.4 Durée du contrat

### 7.4.1 Période du contrat

La période du contrat s'étend de la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2021, inclusivement.

### 7.4.2 Option de prolongation du contrat

7.4.2.1 L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat d'au plus trois (3) périodes d'un (1) an, aux mêmes conditions. L'entrepreneur accepte, pendant la période prolongée du contrat, d'être payé conformément aux dispositions applicables énoncées dans la Base de paiement.

7.4.2.2 Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins **trente (30)** jours civils avant la date d'expiration du contrat. Seule l'autorité contractante peut décider d'une prolongation, et celle-ci sera documentée à des fins purement administratives, par une modification au contrat.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

**7.5 Résiliation avec avis de trente jours**

- 7.5.1 Le Canada se réserve le droit de résilier à n'importe quel moment le contrat, en tout ou en partie, en donnant un avis écrit de trente (30) jours civils à l'entrepreneur.
- 7.5.2 Suite à cette résiliation, le Canada paiera uniquement les coûts engagés pour les services rendus et acceptés par le Canada avant la date de la résiliation. Malgré toute autre disposition du contrat, aucun autre coût résultant de la résiliation ne sera payé à l'entrepreneur.

**7.6 Personnes responsables**

**7.6.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Shiroma Ratnayake  
 Titre : Agente de négociation des contrats  
 Organisation : Direction – Contrats des services (DC Svc) 3-2-8  
 Adresse : Ministère de la Défense nationale  
 101, promenade du Colonel By  
 Ottawa (Ontario) K1A 0K2  
 Téléphone : 819-939-8489  
 Adresse courriel : Shiroma.Ratnayake@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat à la suite de demandes ou d'instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

**7.6.2 Responsable technique**

Le responsable technique pour le contrat est :

(Les personnes-ressources seront précisées dans le contrat subséquent.)

Nom : \_\_\_\_\_  
 Titre : \_\_\_\_\_  
 Organisation : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_  
 Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_  
 Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. La portée des travaux peut uniquement être modifiée au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

**7.6.3 Autorité responsable de l'assurance de la qualité**



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Major-général George R. Pearkes  
Ottawa (Ontario) K1A 0K2  
À l'attention de : DAQ 4-3  
Téléphone : 819-939-8611  
Courriel : [ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca](mailto:ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca)

#### 7.6.4 Représentant de l'entrepreneur [à établir dans le contrat subséquent]

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_  
Adresse courriel : \_\_\_\_\_

#### 7.7 Divulgence proactive des contrats conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant des renseignements sur son statut d'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#), l'entrepreneur accepte que ces renseignements soient affichés dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

#### 7.8 Paiement

##### 7.8.1 Base de paiement – Frais liés aux services d'étalonnage (annuels)

Pour les travaux décrits dans l'énoncé des travaux à l'**annexe A** portant sur les services annuels d'étalonnage, l'entrepreneur sera rémunéré selon un taux ferme tout compris, déterminé conformément à l'**appendice 1 – Liste des prix**, jusqu'à concurrence d'un plafond de dépenses de [le montant sera précisé dans le contrat subséquent] \$. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

##### 7.8.2 Base de paiement – Frais de réparation (sur demande)

Pour les travaux décrits dans l'énoncé des travaux à l'**annexe A** portant sur les services de réparation, l'entrepreneur sera rémunéré selon un taux horaire ferme tout compris, déterminé conformément à l'**Annexe B**, jusqu'à concurrence d'un plafond de dépenses de [le montant sera précisé dans le contrat subséquent] \$. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

##### 7.8.3 Limite des dépenses – Total cumulatif de toutes les autorisations des tâches

7.8.3.1 La responsabilité totale du Canada à l'égard de l'entrepreneur aux termes du contrat pour toutes les autorisations des tâches (TA), révisions comprises, ne doit pas dépasser la somme de [le montant sera précisé dans le contrat subséquent] \$. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

7.8.3.2 Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins qu'une augmentation n'ait été approuvée, par écrit, par l'autorité contractante.

7.8.3.3 L'entrepreneur doit aviser l'autorité contractante par écrit de la suffisance de cette somme :

- (i) lorsque 75 % de la somme est engagée;
- (ii) quatre (4) mois avant la date d'échéance du contrat; ou
- (iii) dès que l'entrepreneur juge que la somme est insuffisante pour l'achèvement des travaux requis dans le cadre des autorisations des tâches, y compris toutes révisions, selon la première de ces conditions à se présenter.

7.8.3.4 Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

## **7.9 Limitation du prix**

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement apporté à la conception ni pour toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements, ces modifications et ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## **7.10 Modalités de paiement**

Le Canada versera à l'entrepreneur un paiement mensuel en fonction des travaux réalisés au cours du mois visé par la facture, conformément aux dispositions du contrat qui concernent le paiement si les conditions suivantes sont remplies :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux exécutés ont été acceptés par le Canada.

## **7.11 Taxes – Entrepreneur établi à l'étranger**

7.11.1 Sauf indication contraire dans le contrat, le prix ne comprend aucune taxe fédérale d'accise, taxe locale ou d'état, de vente ou d'utilisation, aucune autre taxe de nature semblable, ni de taxe canadienne, quelle qu'elle soit. Le prix comprend toutefois toutes les autres taxes. Si les travaux sont normalement assujettis à la taxe d'accise fédérale, le Canada fournira à l'entrepreneur, sur demande, un certificat d'exonération de cette taxe selon la forme prescrite par les règlements fédéraux.

7.11.2 Le Canada fournira à l'entrepreneur les preuves d'exportation qui peuvent être exigées par les autorités fiscales. Si le Canada omettait de le faire, et qu'en conséquence l'entrepreneur doit payer la taxe fédérale d'accise, le Canada remboursera l'entrepreneur si celui-ci prend les mesures que le Canada peut exiger pour recouvrer tout paiement effectué par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit rembourser au Canada tout montant ainsi recouvré.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

### 7.11.3 Paiement électronique des factures – Contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen des instruments de paiement électronique suivants :

(La liste sera mise à jour dans le contrat subséquent.)

- (i) Carte d'achat Visa;
- (ii) Carte d'achat MasterCard;
- (iii) Dépôt direct (national et international);
- (iv) Échange électronique de données;
- (v) Virement télégraphique (international seulement);
- (vi) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$).

### 7.12 Vérification discrétionnaire

C0705C (2010-01-11) Vérification discrétionnaire des comptes

### 7.13 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à la section des conditions générales intitulée « Présentation des factures ». Les factures ne peuvent pas être soumises avant que tous les travaux indiqués sur la facture soient achevés.

#### 7.13.1 Chaque facture doit être fondée sur les documents suivants :

- (i) une copie des feuilles de temps qui corroborent le temps réclamé;
- (ii) une copie du document de sortie et de tout autre document précisé au contrat;
- (iii) une copie des factures, des reçus, des pièces justificatives pour tous les frais directs, et tous les frais de déplacement et de subsistance;
- (iv) une description du travail accompli.

#### 7.13.2 Les factures doivent être transmises comme suit :

Le Canada demande à l'entrepreneur de soumettre toutes les factures par voie électronique dans un format PDF de haute qualité à :

- i. Responsable technique : (à insérer au moment de l'attribution du contrat)
- ii. Autorité contractante : (à insérer au moment de l'attribution du contrat)

### 7.14 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 7.14.1 Conformité

À moins d'indications contraires, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur dans sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi qu'une coopération constante quant aux renseignements supplémentaires à fournir, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la période du contrat.

#### 7.14.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – manquement de la part de l'entrepreneur



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

Lorsqu'un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la « Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux ».

#### **7.15 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### **7.16 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des documents énumérés dans la liste, c'est le libellé du document indiqué en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste :

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4012 (2012-07-16) Biens – besoins plus complexes;
- c) les conditions générales [2035](#) (2016-04-04), Conditions générales – besoins plus complexes de services;
- d) l'annexe A – Énoncé des travaux;
- e) l'annexe B, Base de paiement;
- f) l'annexe C – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- g) l'annexe D – Formulaire d'autorisation des tâches
- h) l'annexe E – Certificat de libération, d'inspection et de réception;
- i) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_, *(la date sera inscrite au moment de l'attribution du contrat)*

#### **7.17 Contrat de défense**

A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

#### **7.18 Ressortissants étrangers**

*L'une (1) des deux (2) options suivantes sera insérée dans le contrat subséquent, s'il y a lieu :*

A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

A2001C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

#### **7.19 Exigences en matière d'assurance**

[G1005C](#) (2016-01-28) Assurances

L'entrepreneur doit décider si une couverture supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du marché ni ne la diminue.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## 7.20 Clauses du Guide des CCUA

A9062C (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

C2605C (2008-05-12), Droits de douane et taxes de vente du Canada – entrepreneur établi à l'étranger

C2608C (2015-02-25), Documentation des douanes canadiennes

D5510C (2014-06-26), Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) – entrepreneur établi au Canada

**OU**

D5515C (2010-01-11), Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) – entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis

D5540C (2010-08-16), ISO 9001-2008 – Systèmes de gestion de la qualité – Exigences

D5544C (2010-01-11), Laboratoires – ISO/IEC 17025:2005

D5604C (2008-12-12), Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) – entrepreneur établi à l'étranger

**OU**

D5605C (2010-01-11), Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) – entrepreneur établi aux États-Unis

**OU**

D5606C (2012-07-16), Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) – entrepreneur établi au Canada

## 7.21 Documents de sortie

L'entrepreneur doit préparer les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

a) une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;

b) deux (2) copies accompagnant l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable;

c) une (1) copie à l'autorité contractante;

d) une (1) copie au :

Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Major-général George R. Pearkes  
101, promenade du Colonel By  
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

À l'attention de : \_\_\_\_\_

e) une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;

f) une (1) copie à l'entrepreneur;

g) pour les entrepreneurs non canadiens, une (1) copie au :

Directeur – Assurance de la qualité/Administration des contrats  
Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Major-général George R. Pearkes  
101, promenade du Colonel By  
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Courriel : ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

REMARQUE : Pour les contrats de mise à bord de carburant, les points b), c) et d) ci-dessus ne sont pas requis.

## 7.22 Instructions d'expédition (Ministère de la Défense nationale)

L'une (1) des deux (2) options suivantes sera insérée dans le contrat subséquent, s'il y a lieu :

### 7.22.1 Instructions d'expédition (ministère de la Défense nationale) : Entrepreneur établi à l'étranger

1. La livraison doit s'effectuer FCA (franco transporteur) \_\_\_\_\_ (insérer le nom du lieu convenu, p. ex. établissement de l'entrepreneur) selon les Incoterms 2000.

L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désignée par le MDN. Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.

2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit communiquer avec le centre de coordination de la logistique intégrée ci-dessous du MDN par télécopieur ou par courriel afin de prendre les dispositions nécessaires à l'expédition et fournir les renseignements indiqués au paragraphe 3.

(Les options d'expédition a), b), c), d), ou e) seront mises à jour à l'attribution du contrat.)

a) Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est établi aux États-Unis :

Centre de *coordination* de la logistique intégrée (CCLI) :

Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)

Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)

Courriel : [ILHQOttawa@forces.gc.ca](mailto:ILHQOttawa@forces.gc.ca)

OU

b) Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est établi au Royaume-Uni ou en Irlande :

Logistique intégrée du Royaume-Uni (LIRU) :

Téléphone : 011-44-1895-613023, ou 011-44-1895-613024

Télécopieur : 011-44-1895-613046

Courriel : [CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca](mailto:CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca)

De plus, l'entrepreneur doit envoyer à LIRU le formulaire « Shipping Advice and Export Certificate », dûment complété, par courriel, à l'adresse :

[CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca](mailto:CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca).

Lors de la livraison de tout article excédant 600 livres sterling (GBP) exporté du Royaume-Uni et de l'Irlande, le dédouanement sera effectué par le MDN selon les nouveaux systèmes britanniques d'exportation et de tarifs douaniers « Her Majesty's Customs & Excise » (HMCE) New Export Systems (NES). L'entrepreneur doit respecter les exigences de « HMCE » en s'enregistrant auprès de cette organisation ou en laissant le soin à un transitaire d'assurer l'entrée des envois au Canada. Une copie imprimée de la section « Export Declaration » dans les NES, indiquant clairement le numéro « Declaration Unique Consignment Reference Number », doit être fournie par l'entrepreneur et jointe à l'envoi. L'entrepreneur doit s'assurer que cette procédure est exécutée pour tout le matériel, qu'il s'agisse d'exportation d'articles d'achat initial ou d'articles de réparation et de révision. HMCE autorisera l'Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe) à expédier les biens seulement si la procédure a été suivie de



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

façon intégrale et convenable par l'entrepreneur. Remarque : Pour être sûr de recevoir une réponse sur tout renseignement contractuel comme Incoterms, etc., incluez toujours le courriel suivant : [ILHQOttawa@forces.gc.ca](mailto:ILHQOttawa@forces.gc.ca) en copie conforme (cc).

OU

c) **Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est établi dans un pays autre que le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni ou l'Irlande :**

Logistique intégrée de l'Europe (LIE) :

Téléphone : +49-(0)-2203-908 1807, 2748 ou 5304

Télécopieur : +49-(0)-2203-908-2746

Courriel : [ILEA@forces.gc.ca](mailto:ILEA@forces.gc.ca)

Remarque : Pour être sûr de recevoir une réponse sur tout renseignement contractuel comme Incoterms, etc., incluez toujours le courriel suivant : [ILHQOttawa@forces.gc.ca](mailto:ILHQOttawa@forces.gc.ca) en copie conforme (cc).

OU

d) **Insérer le texte suivant pour les ventes de matériel militaire des États-Unis à l'étranger (VMM) :**

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI) :

Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)

Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)

Courriel : [ILHQOttawa@forces.gc.ca](mailto:ILHQOttawa@forces.gc.ca)

Le Canada est responsable du choix de l'entreprise de transport pour l'expédition des biens fournis en vertu du contrat de vente de matériel militaire à l'étranger. Les instructions sur la façon de procéder pour obtenir du Canada le choix de l'entreprise de transport se trouvent dans le « Military Assistance Program Address Directory » du Département de la défense des États-Unis (DoD 4000.25-8-M), sous l'Indicateur des instructions spéciales (IIS) pour le Canada. L'entrepreneur ne doit pas expédier les biens tant que les instructions correspondant à l'IIS n'ont pas été respectées.

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :

- a. le numéro du contrat;
- b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les biens doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque bien doit porter l'adresse du destinataire);
- c. la description de chaque article;
- d. le nombre de pièces et le type d'emballage (p. ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
- e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
- f. une copie de la facture commerciale (conformément à l'article 4 de la clause C2608C du Guide des CCUA) ou une copie du formulaire CI1 Facture des Douanes canadiennes (PDF 429 Ko) – (Aide sur les formats de fichier), de l'Agence des services frontaliers du Canada;
- g. les codes de l'annexe B (pour l'exportation) et les codes du tarif douanier harmonisé (pour l'importation);
- h. le certificat d'origine de l'Accord de libre-échange nord-américain (conformément à l'article 2 de la clause C2608C), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique);
- i. les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international, ou du



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

*Règlement sur le transport par mer des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.*

4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport, et des documents douaniers.

5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du CCLI du MDN.

6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou qu'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les frais et coûts supplémentaires engagés.

7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison prévue dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

#### 7.22.2 **Instructions d'expédition (ministère de la Défense nationale) : Entrepreneur établi au Canada**

1. La livraison doit s'effectuer FCA (franco transporteur) \_\_\_\_\_ (**insérer le nom du lieu convenu, p. ex. établissement de l'entrepreneur**) selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désignée par le MDN. Le Canada est ensuite responsable du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.

2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit communiquer avec le centre de coordination de la logistique intégrée ci-dessous du MDN par télécopieur ou par courriel afin de prendre les dispositions nécessaires à l'expédition et fournir les renseignements indiqués au paragraphe 3.

**(Les options d'expédition a), b), c), d), ou e) seront mises à jour à l'attribution du contrat.)**

**a. Insérer le texte suivant dans tous les contrats attribués à des fournisseurs uniques, sauf les contrats de réparation et de révision, lorsque l'entrepreneur est situé au Canada :**

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)  
Téléphone : 1 877 877-7423 (sans frais)  
Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)  
Courriel : [ILHQOttawa@forces.gc.ca](mailto:ILHQOttawa@forces.gc.ca)  
OU

**b. Insérer le texte suivant dans tous les contrats de réparation et de révision lorsque l'entrepreneur est situé entre Kingston (inclusivement) et la frontière entre l'Ontario et le Manitoba :**

Logistique intégrée de la région centrale (LIRC)  
Téléphone : 1 866 371-5420 (sans frais)  
Télécopieur : 1 866 419-1627 (sans frais)  
Courriel : [ILCA@forces.gc.ca](mailto:ILCA@forces.gc.ca)  
OU



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

*c. Insérer le texte suivant dans tous les contrats de réparation et de révision lorsque l'entrepreneur est situé au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique et dans la région de la capitale nationale, y compris la région à l'est de Kingston :*

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)

Téléphone : 1 877 877-7423 (sans frais)

Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)

Courriel : [ILHQOttawa@forces.gc.ca](mailto:ILHQOttawa@forces.gc.ca)

*d. Insérer le texte suivant dans tous les contrats de réparation et de révision lorsque l'entrepreneur est situé au Québec :*

Logistique intégrée de la région du Québec (LIRQ)

Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais) ou

1-514-252-2777, poste 4673 ou 2852

Télécopieur : 1-866 939-8673 (sans frais), ou

1-514 252-2911

Courriel : [25DAFCTrafficQM@forces.gc.ca](mailto:25DAFCTrafficQM@forces.gc.ca)

OU

*e. Insérer le texte suivant dans tous les contrats de réparation et révision lorsque l'entrepreneur est situé dans la région de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador) :*

Logistique intégrée de la région de l'Atlantique (LIRA)

Téléphone : 1-902 427-1438

Télécopieur : 1-902 427-6237

Courriel : [BlogILAA@forces.gc.ca](mailto:BlogILAA@forces.gc.ca)

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au CCLI du MDN :

- a. le numéro du contrat;
- b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
- c. la description de chaque article;
- d. le nombre de pièces et le type d'emballage (p. ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
- e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
- f. les détails complets sur les matières dangereuses, selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, aux termes des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international, ou du *Règlement sur le transport par mer des marchandises dangereuses* et une copie de la fiche signalétique en anglais et en français.

4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.

5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du Centre de coordination de la logistique intégrée du ministère de la Défense nationale.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou qu'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les frais et coûts supplémentaires engagés.

7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison prévue dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

### 1. TITRE

Services d'étalonnage, d'entretien et de réparation de divers équipements d'essai médicaux et dispositifs de simulation

### 2. INTRODUCTION

Le Groupe des Services de santé des Forces canadiennes (Gp Svc S FC) requiert des services d'étalonnage de divers équipements d'essai médicaux et dispositifs de simulation employés par les technologues en génie biomédical. Réparation de dispositifs employés par les techniciens en médecine préventive de différents détachements partout au Canada.

### 3. CONTEXTE

3.1 Le Gp Svc S FC dispose actuellement de plus de 180 appareils ou instruments de divers fabricants pour lesquels l'étalonnage annuel doit être effectué et dont la liste est fournie à l'**appendice 1**. Ces appareils et instruments se trouvent dans les différents détachements de technologues en génie biomédical, dont la liste est fournie à l'**appendice 2**.

3.2 L'étalonnage de l'équipement de médecine préventive est actuellement effectué à l'interne au sein de Forces armées canadiennes (FC) par le Centre d'essais techniques de la qualité (CETQ), le laboratoire d'étalonnage certifié des FC. Bien que le CETQ puisse procéder à l'étalonnage d'équipement conformément aux spécifications du fabricant, il n'est pas en mesure d'effectuer des réparations à l'équipement ne correspondant pas aux spécifications ou endommagé.

3.3 Les dispositifs employés par les techniciens en médecine préventive du Gp Svc S FC, dont la liste est fournie à l'**appendice 3**, requièrent des services de réparation, lesquels doivent être fournis sur demande, **au moyen d'un formulaire DND 626, Autorisation des tâches – Annexe D**.

### 4. PORTÉE

4.1 Fournir au Gp Svc S FC les services suivants :

a) Des services d'étalonnage annuel d'équipement d'essai médical et de dispositifs de simulation employés par les technologues en génie biomédical, dont la liste est fournie à l'appendice 1, doivent être fournis conformément à la **section 6**.

b) Des services de réparation de l'équipement employé en médecine préventive, dont la liste est fournie à l'appendice 3, doivent être fournis conformément à la **section 7 – Réparations**.

c) Des travaux supplémentaires comprenant l'étalonnage et la réparation d'autre équipement non spécifié par ailleurs, mais se limitant aux dispositifs employés par les techniciens en médecine préventive ou à l'équipement de technologues en génie biomédical.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

d) Le MDN se réserve le droit d'ajouter de l'équipement à l'**appendice 1** ou à l'**appendice 3** ou d'en supprimer dans la mesure où il transmet un préavis écrit de trente (30) jours.

## 5. **ÉCHÉANCE**

5.1 Le contrat est d'une durée de deux (2) ans à compter de la date d'attribution du contrat. Il peut être prolongé pour trois (3) périodes supplémentaires d'une (1) année à la seule discrétion des FAC.

## 6. **SERVICES ANNUELS D'ÉTALONNAGE DE L'ÉQUIPEMENT DE TECHNOLOGUE EN GÉNIE BIOMÉDICAL**

6.1 L'entrepreneur doit fournir des services d'étalonnage conformément aux spécifications du fabricant d'équipement d'origine et respecter les normes réglementaires énumérées à la section 11. L'entrepreneur doit fournir les services d'étalonnage conformément à la section 6.

## 7. **TÂCHES HORS SITE – INSTALLATIONS DE L'ENTREPRENEUR**

7.1 L'entrepreneur doit fournir des services d'étalonnage hors site, dans ses installations, pour l'équipement d'essai et de simulation des technologues en génie biomédical. La liste de cet équipement est fournie à l'**appendice 1**.

7.1.1 L'entrepreneur dispose de dix (10) jours ouvrables pour effectuer l'étalonnage de l'équipement d'essai et de simulation employé par les technologues en génie biomédical à compter du jour de réception de l'envoi d'équipement.

7.1.2 L'entrepreneur doit placer des autocollants d'étalonnage sur les instruments une fois l'étalonnage terminé. À tout le moins, l'autocollant doit comprendre la date d'étalonnage, la date à laquelle le prochain étalonnage doit être effectué, et le nom de l'inspecteur ayant effectué l'étalonnage.

7.1.3 Calendrier : Le responsable technique en génie biomédical fournira à l'entrepreneur un calendrier d'étalonnage pour chacun des instruments dont la liste est fournie à l'**appendice 1**.

7.1.4 Autorisation : Tous les services d'étalonnage ou de réparations fournis doivent être préapprouvés par le responsable technique en génie biomédical au moyen du formulaire **DND 626 – Autorisation des tâches, à l'annexe D**.

7.1.5 Logiciels : L'entrepreneur doit confirmer la version du logiciel de l'instrument installée pour chaque article numéroté figurant à la liste à l'**appendice 1** et, le cas échéant, mettre à jour le logiciel vers la version à jour émise par le fabricant d'équipement d'origine.

7.1.6 Réparation d'instruments : En cas de défaillance d'un instrument, l'entrepreneur doit fournir au responsable technique en génie biomédical une proposition de prix détaillée comprenant les éléments suivants :

- a) Coût des pièces;
- b) Coût de la main-d'œuvre.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

- 7.1.7 Aucune réparation ne doit commencer sans avoir d'abord obtenu l'approbation du responsable technique en génie biomédical au moyen du formulaire DND 626 – Autorisation des tâches.
- 7.1.8 Le Gp Svc S FC, par l'intermédiaire de l'autorité contractante, se réserve le droit d'ajouter ou de retirer des instruments de la liste fournie à l'**Appendice 1** à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur dans les trente (30) jours civils précédant la date d'expiration du contrat. Dans certains endroits, du soutien sur place pourrait être envisagé pour les objets de grande taille, volumineux ou lourds.
- 7.1.9 L'entrepreneur doit accorder une garantie minimale de 30 jours pour les services d'étalonnage (qui couvre les dépassements des limites de tolérance) et une garantie minimale de 90 jours pour toutes les réparations.

## **8. EXPÉDITION**

- 8.1 Le Gp Svc S FC acquittera les frais d'expédition et de transport, ainsi que les droits de douane encourus pour l'envoi de l'équipement d'essai et de simulation en direction et en provenance des installations de l'entrepreneur par l'intermédiaire du Centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.
- 8.2 Le responsable technique en génie biomédical fera parvenir à l'entrepreneur les numéros de suivi pour tous les envois aux installations de l'entrepreneur. L'entrepreneur fera parvenir au responsable technique en génie biomédical le formulaire **CF 1280 – Annexe E**, constituant la confirmation écrite de la réception des envois.
- 8.3 L'entrepreneur devra fournir l'autorité technique en génie médical du numéro de suivi et le formulaire CF 1280 pour tous les envois réexpédiés aux installations de génie biomédical dont la liste est fournie à l'**appendice 2**. Le responsable technique en génie biomédical enverra à l'entrepreneur un courriel constituant la confirmation écrite de la réception de l'envoi.
- 8.4 L'entrepreneur doit prendre les dispositions nécessaires pour retourner tout l'équipement par l'intermédiaire du Centre de coordination de la logistique intégrée du MDN dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'étalonnage.

## **9. SERVICES DE RÉPARATION POUR L'ÉQUIPEMENT DE MÉDECINE PRÉVENTIVE**

### **9.1 TÂCHES**

- 9.1.1 Les services de réparation seront assurés selon le besoin.
- 9.1.2 Calendrier : Le responsable technique en médecine préventive est seul responsable de l'envoi d'équipement de médecine préventive à l'entrepreneur aux fins de réparation, comme indiqué à l'**appendice 3**. Les réparations doivent être effectuées dans les trente (30) jours suivant la réception d'un formulaire DND 626, Autorisation des tâches, à l'**Annexe D**. S'il est impossible de terminer une réparation dans la plage de 30 jours en raison de l'indisponibilité des pièces de rechange, l'entrepreneur peut demander par écrit une prolongation au responsable technique en médecine préventive. Il doit clairement indiquer la raison pour laquelle la prolongation est demandée et la date à laquelle il s'attend à terminer la réparation. Le responsable technique en médecine préventive se réserve le droit d'autoriser la prolongation ou de demander que l'équipement soit retourné au Gp Svc S FC.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

- 9.1.3 Autorisation : Tous les services de réparation fournis doivent être préapprouvés par le responsable technique en médecine préventive au moyen du formulaire DND 626 – Autorisation des tâches, à l'**Annexe D**.
- 9.1.4 Réparation d'instruments : L'entrepreneur doit fournir au responsable technique en médecine préventive une proposition de prix détaillée comprenant les éléments suivants :
- a) le coût des pièces;
  - b) le coût de la main-d'œuvre.
- 9.1.5 Le responsable technique en médecine préventive se réserve le droit d'autoriser ou de refuser l'estimation pour la réparation.
- 9.1.6 Si la réparation a fait l'objet d'un refus, l'entrepreneur se verra rembourser les frais raisonnables encourus pour l'inspection. Aucune réparation ne doit être effectuée sans avoir d'abord obtenu l'approbation du responsable technique en médecine préventive au moyen du formulaire DND 626 – Autorisation des tâches.
- 9.1.7 Toutes les réparations doivent être effectuées conformément aux spécifications du fabricant d'équipement d'origine.
- 9.1.8 Une fois les réparations terminées, l'entrepreneur doit fournir au responsable technique en médecine préventive une description détaillée des travaux effectués comprenant :
- a) la liste des pièces remplacées;
  - b) le cas échéant, les observations de l'inspecteur technique;
  - c) le nom de la personne effectuant la réparation.
- 9.1.9 **Logiciel** : Si l'entrepreneur doit effectuer une réparation nécessitant la mise à jour du logiciel d'exploitation de l'appareil concerné, l'entrepreneur doit installer la version à jour émise par le fabricant d'équipement d'origine, dans la mesure du possible.
- 9.1.10 L'entrepreneur doit fournir une garantie d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours civils couvrant le travail accompli.

## **10. TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES**

- 10.1 Lorsque l'entrepreneur doit effectuer des travaux supplémentaires autres que ceux autorisés par le formulaire DND 626 – Autorisation des tâches, il doit fournir à l'autorité contractante une description détaillée des travaux supplémentaires nécessaires, aux fins d'examen par le responsable technique. Si le responsable technique accepte les travaux supplémentaires demandés, l'autorité contractante communiquera avec l'entrepreneur pour fournir les renseignements suivants :
- a) la ventilation des coûts associés aux travaux supplémentaires;
  - b) l'évaluation des répercussions du calendrier d'inspection ou d'étalonnage.
- 10.2 L'entrepreneur ne peut pas entreprendre des travaux supplémentaires sans avoir reçu une autorisation des tâches DND 626 dûment autorisée. Tout travail effectué par l'entrepreneur sans le formulaire DND 626 – Autorisation des tâches sera considéré comme hors de la portée des travaux et sera effectué aux frais de l'entrepreneur.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

- 10.3 L'entrepreneur doit accorder une garantie minimale de quatre-vingt-dix (90) jours sur le travail accompli. La garantie doit commencer lorsque le responsable technique aura confirmé qu'il a reçu l'équipement. Cette exigence de garantie s'applique que la demande de réparation ait été effectuée par entrepreneur ou par le Gp Svc S FC.

## 11. PRODUITS LIVRABLES

- 11.1 L'entrepreneur doit fournir au responsable technique le formulaire **CF 1280 du MDN – Certificat de libération**, d'inspection et de réception à la réception de tout envoi et pour tous les articles réexpédiés au MDN.
- 11.2 L'entrepreneur doit fournir un rapport d'étalonnage et un certificat d'étalonnage pour chaque dispositif d'essai médical et de simulation employés par les technologues en génie biomédical figurant à l'**appendice 1**.

## 12. LISTE DES NORMES

- 12.1 Tous les travaux d'étalonnage effectués sur l'équipement employé par les technologues en génie biomédical doivent être traçables aux étalons du National Institute of Standards and Technology (NIST) et accompagnés d'un certificat d'étalonnage traçable du NIST émis pour chaque appareil.
- 12.2 Le fournisseur doit remettre au MDN des documents attestant qu'il détient la certification ISO/IEC 17025 ou qu'il est conforme à la norme ISO 9001:2008 ou à une version plus récente. L'entrepreneur doit maintenir la certification en vigueur pendant toute la durée du contrat et en transmettre les preuves au responsable technique dans les 15 jours civils suivant une demande écrite.

## 13. LIEU DE TRAVAIL

- 13.1 L'entrepreneur doit être en mesure de fournir des services d'étalonnage hors site pour chacune des installations de technologues en génie biomédical indiquées à l'**appendice 2**.

## 14. EXIGENCES LINGUISTIQUES

Les employés de l'entrepreneur doivent maîtriser l'anglais. Par « maîtriser », on entend la capacité à communiquer de vive voix ou par écrit, sans aide et en faisant peu d'erreurs. On doit communiquer avec le responsable technique pour tous les besoins en matière de traduction.

## APPENDICE 1 – LISTE DES PRIX

## Équipement de technologie en génie biomédical

Fabricant	Modèle	Description	N° de série	Bien du Gp Svc S FC n°	Numéro de nomenclature OTAN	Étalonnage sur place oui/non	Dernier étalonnage	Prochain étalonnage prévu	Frais liés aux services d'étalonnage				Prix total (pour la période initiale + période d'option 1 + période d'option 2 + période d'option 3)
									Période initiale jusqu'au 31 mars 2021	Période d'option 1 prenant fin le 31 mars 2022	Période d'option 2 prenant fin le 31 mars 2023	Période d'option 3 prenant fin le 31 mars 2024	
1 <sup>er</sup> Hôpital de campagne du Canada, 147, Flanders Row, Petawawa (Ontario) K8H 2X3													
BIO TEK	DPM III	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	16091	711202	6515-CF-001-0149		DÉC. 2015						
BIOTEK	DPM III	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	174439	723686	6515-CF-001-0149		DÉC. 2015						
BIOTEK	DPM III	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	201904	724526	6515-CF-001-0149		DÉC. 2015						
BC GROUP INT	DPM-2301	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	73211100NNFC1243I	734726	6515-CF-001-0149		DÉC. 2015						
BC GROUP INT	DPM-2301	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	73211100NNFC1245I	734733	6515-CF-001-0149		MARS 2014						
BC GROUP INT	DPM-2301	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	73211100NNFC1253I	734737	6515-CF-001-0149		DÉC. 2015						
BIO TEK	QED 6H	ANALYSEUR DÉFIB. QED-6H	117840	716680	6515-CF-001-5935		DÉC. 2015						
BIOTEK	QED 6H	ANALYSEUR DÉFIB. QED-6H	181996	723635	6515-CF-001-5935		DÉC. 2015						
BIOTEK	QED6H	ANALYSEUR DÉFIB. QED-6H	204455	724529	6515-CF-001-5935		DÉC. 2015						
BIO TEK	505 PRO	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE 505PRO	127188	719257	6515-CF-001-6702		NOV. 2014						
BIO TEK	505 PRO	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE 505PRO	171076	722033	6515-CF-001-6702		DÉC. 2015						
BIOTEK	505 PRO	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE 505PRO	171393	723683	6515-CF-001-6702		DÉC. 2015						
BIOTEK	505 PRO	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE 505PRO	171394	723684	6515-CF-001-6702		DÉC. 2015						
BIOTEK	505	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE 505PRO	201274	723970	6515-CF-001-6702		DÉC. 2015						
BC BIOMEDICAL	SA-2010S	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	7338INTLR1032	734969	6515-CF-001-6702		DÉC. 2015						

Fabricant	Modèle	Description	N° de série	Bien du Gp Svc S FC n°	Numéro de nomenclature OTAN	Étalonnage sur place oui/non	Dernier étalonnage	Prochain étalonnage prévu	Frais liés aux services d'étalonnage				Prix total (pour la période initiale + période d'option 1 + période d'option 2 + période d'option 3)
									Période initiale jusqu'au 31 mars 2021	Période d'option 1 prenant fin le 31 mars 2022	Période d'option 2 prenant fin le 31 mars 2023	Période d'option 3 prenant fin le 31 mars 2024	
BC BIOMEDICAL	SA-2010S	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	7338INTLR1034	734974	6515-CF-001-6702		DÉC. 2015						
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001566C	734988	6515-CF-001-6707		OCT. 2014						
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001565C	734990	6515-CF-001-6707		DÉC. 2015						
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001557C	734991	6515-CF-001-6707		NOV. 2015						
FLUKE	RF303	ANALYSEUR ÉLECTROCHIRURGICAL RF303	9024026	727606	6515-CF-001-7196		FÉVR. 2013						
BIOTEK	LH 3C	SIMULATEUR D'ECG DE PATIENT	181388	723681	6515-CF-001-7208		DÉC. 2015						
BIOTEK	LH 3C	SIMULATEUR D'ECG DE PATIENT	182398	723682	6515-CF-001-7208		DÉC. 2015						
BIOTEK	VT PLUS	ANALYSEUR DE CIRCULATION DE GAZ FLW VT-PLUS	148048	721823	6515-CF-001-7418		FÉVR. 2016						
BIOTEK	VT PLUS	ANALYSEUR DE CIRCULATION DE GAZ FLW VT-PLUS	182588	724530	6515-CF-001-7418		FÉVR. 2016						
BIOTEK	VT PLUS	ANALYSEUR DE CIRCULATION DE GAZ FLW VT-PLUS	182569	724531	6515-CF-001-7418		FÉVR. 2012						
BIOTEK	UW 4	WATTMÈTRE BIO-TEK UW-4	143253	723685	6515-CF-001-7689		FÉVR. 2016						
FLUKE	UW4	WATTMÈTRE BIO-TEK UW-4	8987998	727407	6515-CF-001-7689		SEPT. 2005						
DNI NEVADA	OXITEST	TESTEUR « OXITEST PLUS 7 »	D0S02080558	724030	6515-CF-001-7871		JANV. 2003						
BIOTEK	BP PUMP 2	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	203316	723744	6515-CF-001-7998		FÉVR. 2016						
BIOTEK	BP PUMP 2	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	203314	723745	6515-CF-001-7998		FÉVR. 2016						

Fabricant	Modèle	Description	N° de série	Bien du Gp Svc S FC n°	Numéro de nomenclature OTAN	Étalonnage sur place oui/non	Dernier étalonnage	Prochain étalonnage prévu	Frais liés aux services d'étalonnage				Prix total (pour la période initiale + période d'option 1 + période d'option 2 + période d'option 3)
									Période initiale jusqu'au 31 mars 2021	Période d'option 1 prenant fin le 31 mars 2022	Période d'option 2 prenant fin le 31 mars 2023	Période d'option 3 prenant fin le 31 mars 2024	
BIOTEK	BP PUMP 2	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	204630	724532	6515-CF-001-7998		AVR. 2003						
BC GROUP	NIBP1030KIT	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	585630	734661	6515-CF-001-7998		DÉC. 2015						
FLUKE	601 PRO XL	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	205268	725302	6515-CF-001-8550		NOV. 2003						
FLUKE	INDEX 2 XLFE	SIMULATEUR DE SPHYGMO-OXYMÈTRE	8755043	726654	6515-CF-001-8656		DÉC. 2015						
BC GROUP	DA2006P	ANALYSEUR DÉFIBRILLATEUR	73962054	734660	6515-CF-001-9438		DÉC. 2015						
Imtmedical	PF-300	ANALYSEUR/VENTILATEUR DE LA CIRCULATION DE GAZ	2012BA104264	733903	6515-CF-002-8676		OCT. 2012						
FLUKE	199	OSCILLOSCOPE FLUKE 199	DM7920003	723885	6625-CF-001-7204		JANV. 2016						
FLUKE	199	OSCILLOSCOPE FLUKE 199	DM7920031	724703	6625-CF-001-7204		JANV. 2016						
FLUKE	199	OSCILLOSCOPE FLUKE 199	DM8580220	726259	6625-CF-001-7204		OCT. 2004						
BC BIOMEDICAL	ESU2300	ANALYSEUR ÉLECTROCHIRURGICAL	73771625	736181	6515-CF-001-7196		FÉVR. 2016						
BC BIOMEDICAL	ESU2300	ANALYSEUR ÉLECTROCHIRURGICAL	73771626	736182	6515-CF-001-7196		FÉVR. 2016						
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	VPS16020252	736178	6515-CF-002-9238		FÉVR. 2016						
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	VPS16020253	736179	6515-CF-002-9238		FÉVR. 2016						
FLUKE	199 XRAY	OSCILLOSCOPE XRAY CAP	12170036	732020	6625-CF-002-8092		AVR. 2010						
Dépôt central de matériel médical, 105, rue Montgomery, Petawawa (Ontario) K8H 2X3													
BIO TEK	DPM III	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	116789	715808	6515-CF-001-0149		JANV. 2018						
FLUKE	DPM 3	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	8755014	726802	6515-CF-001-0149		JANV. 2018						
FLUKE	DPM 4	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	1302029	732202	6515-CF-001-0149		JANV. 2018						

Fabricant	Modèle	Description	N° de série	Bien du Gp Svc S FC n°	Numéro de nomenclature OTAN	Étalonnage sur place oui/non	Dernier étalonnage	Prochain étalonnage prévu	Frais liés aux services d'étalonnage				Prix total (pour la période initiale + période d'option 1 + période d'option 2 + période d'option 3)
									Période initiale jusqu'au 31 mars 2021	Période d'option 1 prenant fin le 31 mars 2022	Période d'option 2 prenant fin le 31 mars 2023	Période d'option 3 prenant fin le 31 mars 2024	
FLUKE	DPM 4	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	1343029	732203	6515-CF-001-0149		JANV. 2018						
BIO TEK	INDEX H	SIMULATEUR SPO2 INDEX	100122	709438	6515-CF-001-3254		JANV. 2018						
BIO TEK	INDEX H	SIMULATEUR SPO2 INDEX	112177	714887	6515-CF-001-3254		JANV. 2018						
BIO TEK	QED 6H	ANALYSEUR DÉFIB. QED-6H	126129	718102	6515-CF-001-5935		JANV. 2018						
BIOTEK	QED6H	ANALYSEUR DÉFIB. QED-6H	204454	724528	6515-CF-001-5935		JANV. 2018						
BC BIOMEDICAL	SA-2010S	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	7338INTLR1031	734968	6515-CF-001-6702		SEPT. 2014						
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001567C	734977	6515-CF-001-6707		MARS 2014						
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001562C	734989	6515-CF-001-6707		MARS 2014						
OHMICO	POP50	WATTMÈTRE UPM-DT-1	282	732063	6515-CF-001-7197		JANV. 2018						
BIOTEK LIONH	LH 3C	SIMULATEUR D'ECG DE PATIENT	148855	720769	6515-CF-001-7208		JANV. 2018						
BIOTEK	LH 3C	SIMULATEUR D'ECG DE PATIENT	156420	722182	6515-CF-001-7208		JANV. 2018						
FLUKE	VT PLUS	ANALYSEUR DE CIRCULATION DE GAZ FLW VT-PLUS	206063	725667	6515-CF-001-7418		AOÛT 2015						
FLUKE	VT PLUS	ANALYSEUR DE CIRCULATION DE GAZ FLW VT-PLUS	206069	725668	6515-CF-001-7418		OCT. 2015						
DNI NEVADA	OXITEST	TESTEUR « OXITEST PLUS 7 »	DOS02060519	723691	6515-CF-001-7871		JANV. 2018						
BIO TEK	BP PUMP 2	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	203312	723706	6515-CF-001-7998		JANV. 2018						
BC GROUP	NIBP1030KIT	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	585633	734664	6515-CF-001-7998		JANV. 2018						
BC GROUP	NIBP1030KIT	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	585634	734665	6515-CF-001-7998		JANV. 2018						
FLUKE	175	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ PORTATIF	1327039	732062	6515-CF-001-8551		JANV. 2018						

Fabricant	Modèle	Description	N° de série	Bien du Gp Svc S FC n°	Numéro de nomenclature OTAN	Étalonnage sur place oui/non	Dernier étalonnage	Prochain étalonnage prévu	Frais liés aux services d'étalonnage				Prix total (pour la période initiale + période d'option 1 + période d'option 2 + période d'option 3)
									Période initiale jusqu'au 31 mars 2021	Période d'option 1 prenant fin le 31 mars 2022	Période d'option 2 prenant fin le 31 mars 2023	Période d'option 3 prenant fin le 31 mars 2024	
BC GROUP	DA2006P	ANALYSEUR DÉFIBRILLATEUR	73962052	734658	6515-CF-001-9438		JANV. 2018						
FLUKE	MPS 450	SYST. DE SURVEILLANCE DU SIMULATEUR	945022	729964	6515-CF-002-6019		JANV. 2018						
FLUKE	MPS 450	SYST. DE SURVEILLANCE DU SIMULATEUR	944804	729965	6515-CF-002-6019		JANV. 2018						
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	VPS16030264	736365	6515-CF-002-9238		JANV. 2018						
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	VPS1603026	736363	6515-CF-002-9238		JANV. 2018						
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	VPS16030263	736364	6515-CF-002-9238		JANV. 2018						
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	VPR16030120	736453	6515-CF-002-9238		JANV. 2018						
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	VPR16030121	736454	6515-CF-002-9238		JANV. 2018						
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	VPR16030125	736455	6515-CF-002-9238		JANV. 2018						
FLUKE	199	OSCILLOSCOPE FLUKE 199	DM7520273	721097	6625-CF-001-7204		JANV. 2018						
FLUKE	199C	OSCILLOSCOPE FLUKE 199	DM8710452	726187	6625-CF-001-7204		JANV. 2018						
FLUKE	190M-2	OSCILLOSCOPE FLUKE 199	27402602	734943	6625-CF-001-7204		JANV. 2018						
DALE	3000	TESTEUR DE FUITE POUR APPAREILS ÉLECTROCHIRURGICAUX	516	725880	6625-CF-001-7417		JANV. 2018						
Dépôt central de matériel médical du dét. Trenton, 54, promenade Portage, Immeuble 416, Astra (Ontario) K0K 3W0													
BIO TEK	DPM III	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	57428	716031	6515-CF-001-0149		AOÛT 2014						
BC GROUP INT	DPM-2301	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	73211100NNFC1244I	734732	6515-CF-001-0149		MARS 2014						

Fabricant	Modèle	Description	N° de série	Bien du Gp Svc S FC n°	Numéro de nomenclature OTAN	Étalonnage sur place oui/non	Dernier étalonnage	Prochain étalonnage prévu	Frais liés aux services d'étalonnage				Prix total (pour la période initiale + période d'option 1 + période d'option 2 + période d'option 3)
									Période initiale jusqu'au 31 mars 2021	Période d'option 1 prenant fin le 31 mars 2022	Période d'option 2 prenant fin le 31 mars 2023	Période d'option 3 prenant fin le 31 mars 2024	
BC GROUP INT	DPM-2301	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	73211100NNFC1252I	734738	6515-CF-001-0149		MARS 2014						
BC BIOMEDICAL	SA-2010S	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	7338INTLR1037	734970	6515-CF-001-6702		MARS 2014						
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001555C	734980	6515-CF-001-6707		MARS 2014						
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001559C	734984	6515-CF-001-6707		MARS 2014						
BC BIOMEDICAL	USP-50SP	WATTMÈTRE UPM-DT-1	304-USP-50SP	734674	6515-CF-001-7197		FÉVR. 2014						
BC GROUP	NIBP1030KIT	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	585637	734668	6515-CF-001-7998		FÉVR. 2014						
FLUKE	175	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ PORTATIF	9828003	730905	6515-CF-001-8551		AOÛT 2014						
METRON	PS420	SIMULATEUR DE PATIENT	43329	726812	6515-CF-001-9320		AOÛT 2014						
BC GROUP	DA2006P	ANALYSEUR DÉFIBRILLATEUR	73962053	734659	6515-CF-001-9438		FÉVR. 2014						
FLUKE	190M-2	OSCILLOSCOPE FLUKE 199	27402601	734944	6625-CF-001-7204		JUIN 2014						
DATREND SYSTEMS	VEN TEST	TESTEUR DE VENTILATEUR	DVT1542101	736361	6515-CF-001-9518		MARS 2016						
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	VPS16020251	736177	6515-CF-002-9238		MARS 2016						
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	VPS16030261	736362	6515-CF-002-9238		MARS 2016						
Centre des Services de santé, 162, avenue Churchill, BFC Edmonton, Edmonton (Alberta) T5J 4J5													
BC GROUP INT	DPM-2301	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	73211100NNFC1251I	734740	6515-CF-001-0149		MARS 2017						
BC GROUP INT	DPM-2301	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	73211100NNFC1249I	734734	6515-CF-001-0149		MARS 2017						
BIOTEK	505	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE 505PRO	165152	720767	6515-CF-001-6702		FÉVR. 2015						

Fabricant	Modèle	Description	N° de série	Bien du Gp Svc S FC n°	Numéro de nomenclature OTAN	Étalonnage sur place oui/non	Dernier étalonnage	Prochain étalonnage prévu	Frais liés aux services d'étalonnage				Prix total (pour la période initiale + période d'option 1 + période d'option 2 + période d'option 3)
									Période initiale jusqu'au 31 mars 2021	Période d'option 1 prenant fin le 31 mars 2022	Période d'option 2 prenant fin le 31 mars 2023	Période d'option 3 prenant fin le 31 mars 2024	
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001558C	734982	6515-CF-001-6707		MARS 2017						
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001568C	734983	6515-CF-001-6707		MARS 2017						
BIOTEK	RF 303	ANALYSEUR ÉLECTROCHIRURGICAL RF303	165158	720799	6515-CF-001-7196		OCT. 2016						
OHMIC	UPM DT 1	WATTMÈTRE UPM-DT-1	1400	720583	6515-CF-001-7197		DÉC. 2015						
BC BIOMEDICAL	USP-50SP	WATTMÈTRE UPM-DT-1	305-USP-50SP	734672	6515-CF-001-7197		MARS 2017						
FLUKE	UT PLUS	ANALYSEUR DE CIRCULATION DE GAZ FLW VT-PLUS	9370031	729455	6515-CF-001-7418		AVR. 2016						
BC GROUP	NIBP1030KIT	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	585635	734666	6515-CF-001-7998		MARS 2017						
FLUKE	175	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ PORTATIF	9360026	729702	6515-CF-001-8551		DÉC. 2015						
FLUKE	MPS 450	SYST. DE SURVEILLANCE DU SIMULATEUR	935904	729713	6515-CF-002-6019		MARS 2017						
DATREND SYSTEMS	AMPS-1	SIMULATEUR DE PATIENT AVANCÉ MODULAIRE	PS13020467	734149	6515-CF-002-8786		MARS 2017						
DATREND SYSTEMS	AMPS-1	SIMULATEUR DE PATIENT AVANCÉ MODULAIRE	PS13020466	734150	6515-CF-002-8786		MARS 2017						
BC BIOMEDICAL	SA-2010S	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	7338INTLR1035	734976	6515-CF-001-6702		MARS 2017						
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	VPR16010106	736445	6515-CF-002-9238		MARS 2017						
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	VPR16020113	736446	6515-CF-002-9238		MARS 2017						
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	VPR16020260	736457	6515-CF-002-9238		MARS 2017						

Fabricant	Modèle	Description	N° de série	Bien du Gp Svc S FC n°	Numéro de nomenclature OTAN	Étalonnage sur place oui/non	Dernier étalonnage	Prochain étalonnage prévu	Frais liés aux services d'étalonnage				Prix total (pour la période initiale + période d'option 1 + période d'option 2 + période d'option 3)
									Période initiale jusqu'au 31 mars 2021	Période d'option 1 prenant fin le 31 mars 2022	Période d'option 2 prenant fin le 31 mars 2023	Période d'option 3 prenant fin le 31 mars 2024	
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	VPS16020257	736458	6515-CF-002-9238		MARS 2017						
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DÉFIB.	ANALYSEUR, DÉFIB., PHASE 3	PH16020585	736464	6515-CF-002-8542		MARS 2017						
DATREND SYSTEMS	ANALYSEUR DÉFIB.	ANALYSEUR, DÉFIB., PHASE 3	PH16020583	736465	6515-CF-002-8542		MARS 2017						
FLUKE	199	OSCILLOSCOPE FLUKE 199	DM7520275	721176	6625-CF-001-7204		MAI 2001						
Centre des Services de santé des Forces canadiennes (Pacifique), 1200, rue Colville, Victoria (Colombie-Britannique) V9A 7N2													
BIO TEK	DPM III	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	85541	303413	6515-CF-001-0149		AVR. 2016						
BIOTEK	INDEX 2XLFE	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	135766	719237	6515-CF-001-6707		AVR. 2016						
FLUKE	199	OSCILLOSCOPE FLUKE 199	DM7520277	721177	6625-CF-001-7204		AVR. 2016						
BIO TEK	RF 303	ANALYSEUR ÉLECTROCHIRURGICAL RF303	171105	722180	6515-CF-001-7196		AVR. 2016						
FLUKE	217A	SIMULATEUR DE PATIENT	7550	725299	6515-CF-001-8557		AVR. 2016						
FLUKE	BP PUMP 2	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	212152	725946	6515-CF-001-7998		AVR. 2016						
METRON	PS420	SIMULATEUR DE PATIENT	43296	726811	6515-CF-001-9320		AVR. 2016						
METRON	DAEG	ANALYSEUR SPHYGMO-OXYMÈTRE	21359	726818	6515-CF-001-9436		AVR. 2016						
METRON	QA 1290	TESTEUR DE PRESS. ART. NON INVASIF	12685	726847	6515-CF-001-9437		AVR. 2016						
METRON	AQ ST	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	47215	727303	6515-CF-001-9439		AVR. 2016						
FLUKE	VT PLUS HF	ANALYSEUR DE CIRCULATION DE GAZ FLW VT-PLUS	9027023	727658	6515-CF-001-7418		AVR. 2016						
SYMBIO	CS1201	SIMULATEUR DE 12 ECG DE PATIENT	B0007578	732070	6515-CF-002-8103		AVR. 2016						

Fabricant	Modèle	Description	N° de série	Bien du Gp Svc S FC n°	Numéro de nomenclature OTAN	Étalonnage sur place oui/non	Dernier étalonnage	Prochain étalonnage prévu	Frais liés aux services d'étalonnage				Prix total (pour la période initiale + période d'option 1 + période d'option 2 + période d'option 3)
									Période initiale jusqu'au 31 mars 2021	Période d'option 1 prenant fin le 31 mars 2022	Période d'option 2 prenant fin le 31 mars 2023	Période d'option 3 prenant fin le 31 mars 2024	
FLUKE	MPS 450	SYST. DE SURVEILLANCE DU SIMULATEUR	131652	732098	6515-CF-002-6019		AVR. 2016						
Datrend Systems Inc.	Phase 3	ANALYSEUR, DÉFIBRILLATEUR, PHASE 3	PH11090279	733200	6515-CF-002-8542		AVR. 2016						
BC BIOMEDICAL	USP-50SP	WATTMÈTRE UPM-DT-1	306-USP-50SP	734673	6515-CF-001-7197		AVR. 2016						
BC GROUP INT	DPM-2301	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	73211100NNFC1250I	734730	6515-CF-001-0149		AVR. 2016						
BC GROUP INT	DPM-2301	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	73211100NNFC1247I	734736	6515-CF-001-0149		AVR. 2016						
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001556C	734979	6515-CF-001-6707		AVR. 2016						
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001561C	734981	6515-CF-001-6707		AVR. 2016						
Centre des Services de santé des Forces canadiennes (Atlantique), 2685, allée Sextant, Immeuble S-80, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3K 5X5													
FLUKE	DPM 4	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	1485021	732239	6515-CF-001-0149		NOV. 2010						
FLUKE	DPM 4	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	1485020	732240	6515-CF-001-0149		NOV. 2010						
BC GROUP INT	DPM-2301	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	73211100NNFC1246I	734739	6515-CF-001-0149		MARS 2014						
FLUKE	505 PRO	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE 505PRO	937008	729528	6515-CF-001-6702		OCT. 2011						
FLUKE	505 PRO	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE 505PRO	937006	729529	6515-CF-001-6702		JUIN 2014						
FLUKE	505 PRO	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE 505PRO	935703	729533	6515-CF-001-6702		JUIN 2014						
FLUKE	505 PRO	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE 505PRO	963401	729714	6515-CF-001-6702		SEPT. 2011						
BIOTEK	INDEX 2FE	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	135765	719240	6515-CF-001-6707		INCONNU						
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001563C	734986	6515-CF-001-6707		MARS 2014						

Fabricant	Modèle	Description	N° de série	Bien du Gp Svc S FC n°	Numéro de nomenclature OTAN	Étalonnage sur place oui/non	Dernier étalonnage	Prochain étalonnage prévu	Frais liés aux services d'étalonnage				Prix total (pour la période initiale + période d'option 1 + période d'option 2 + période d'option 3)
									Période initiale jusqu'au 31 mars 2021	Période d'option 1 prenant fin le 31 mars 2022	Période d'option 2 prenant fin le 31 mars 2023	Période d'option 3 prenant fin le 31 mars 2024	
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001564C	734987	6515-CF-001-6707		MARS 2014						
OHMICO	POP50	WATTMÈTRE UPM-DT-1	283	732064	6515-CF-001-7197		JUIN 2010						
BC BIOMEDICAL	USP-50SP	WATTMÈTRE UPM-DT-1	9.01266E+11	736183	6515-CF-001-7197		MARS 2016						
FLUKE	BP PUMP 2	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	212154	725947	6515-CF-001-7998		OCT. 2011						
FLUKE	BP PUMP 2	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	212153	725948	6515-CF-001-7998		SEPT. 2011						
BC GROUP	NIBP1030KIT	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	585631	734662	6515-CF-001-7998		MARS 2014						
DNI NEVADA	203A	TESTEUR LIM/GFCI	175	724437	6515-CF-001-8153		MARS 2003						
FLUKE	175	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ PORTATIF	1325015	732061	6515-CF-001-8551		JUIN 2010						
UNFORS	P11	LUXMÈTRE	126278	725918	6515-CF-001-8975		MARS 2004						
NETECH	DIGIMANO	MANOMÈTRE ET VACUOMÈTRE	19449	725996	6515-CF-001-8977		AVR. 2004						
BC GROUP	DA2006P	ANALYSEUR DÉFIBRILLATEUR	73962051	734657	6515-CF-001-9438		MARS 2014						
FLUKE	MPS 450	SYST. DE SURVEILLANCE DU SIMULATEUR	177538	732910	6515-CF-002-6019		OCT. 2011						
Datrend Systems Inc.	Phase 3	ANALYSEUR, DÉFIBRILLATEUR, PHASE 3	PH11090278	733201	6515-CF-002-8542		NOV. 2011						
Datrend Systems Inc.	Phase 3	ANALYSEUR, DÉFIBRILLATEUR, PHASE 3	PH11090280	733202	6515-CF-002-8542		NOV. 2011						
Imtmedical	PF-300	ANALYSEUR/VENTILATEUR DE LA CIRCULATION DE GAZ	2012BA104263	733904	6515-CF-002-8676		OCT. 2012						
Datrend Systems Inc.	AMPS-1	SIMULATEUR DE PATIENT AVANCÉ MODULAIRE	PS13020468	734147	6515-CF-002-8786		AVR. 2013						
Datrend Systems Inc.	AMPS-1	SIMULATEUR DE PATIENT AVANCÉ MODULAIRE	PS13020463	734148	6515-CF-002-8786		AVR. 2013						
FLUKE	199	OSCILLOSCOPE FLUKE 199	DM7520272	721095	6625-CF-001-7204		MAI 2000						

Fabricant	Modèle	Description	N° de série	Bien du Gp Svc S FC n°	Numéro de nomenclature OTAN	Étalonnage sur place oui/non	Dernier étalonnage	Prochain étalonnage prévu	Frais liés aux services d'étalonnage				Prix total (pour la période initiale + période d'option 1 + période d'option 2 + période d'option 3)
									Période initiale jusqu'au 31 mars 2021	Période d'option 1 prenant fin le 31 mars 2022	Période d'option 2 prenant fin le 31 mars 2023	Période d'option 3 prenant fin le 31 mars 2024	
FLUKE	QA ES II	TESTEUR DE FUITE POUR APPAREILS ÉLECTROCHIRURGICAUX	200555	732097	6625-CF-001-7417		AOÛT 2010						
FLUKE	199 X-RAY	OSCILLOSCOPE XRAY CAP	14350006	733023	6625-CF-002-8092		NOV. 2011						
BIOTEK	VT2	TESTEUR DE VENTILATEUR VT2	132519	719288	6515-CF-001-6392		FÉVR. 1998						
TELEDYNE	MX300	ANALYSEUR OXYGÈNE	271137	730681	6515-CF-001-1666		JUILL. 2014						
BC BIOMEDICAL	SA-2010S	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	7338INTLR1036	734972	6515-CF-001-6702		AOÛT 2014						
BC BIOMEDICAL	DPM-2300	BIOMÈTRE	73211100NY7FC12931	736169	6515-CF-001-0149		MARS 2016						
FLUKE BIOMEDICAL	Projecteur	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	3456013	736412	6515-CF-001-6707		AVR. 2016						
DATREND	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	VPR16010107	736449	6515-CF-002-9238		MARS 2016						
DATREND	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	VPR16020112	736450	6515-CF-002-9238		MARS 2016						
DATREND	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	VPS16020258	736461	6515-CF-002-9238		MARS 2016						
DATREND	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	VPS16020255	736462	6515-CF-002-9238		MARS 2016						
DATREND	PHASE 3	ANALYSEUR, DÉFIBRILLATEUR	PH16020582	736667	6515-CF-002-8542		MARS 2016						
Centre des Services de santé des Forces canadiennes (Ottawa), 713, rue Montréal, Ottawa (Ontario) K1A 0K2													
BC GROUP INT	DPM-2301	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	73211100NNFC1242I	734727	6515-CF-001-0149		MARS 2014						
BIOTEK	505	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE 505PRO	165157	720766	6515-CF-001-6702		AOÛT 2013						
BC BIOMEDICAL	SA-2010S	ANALYSEUR, SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	7338INTLR1033	734971	6515-CF-001-6702		SEPT. 2014						

Fabricant	Modèle	Description	N° de série	Bien du Gp Svc S FC n°	Numéro de nomenclature OTAN	Étalonnage sur place oui/non	Dernier étalonnage	Prochain étalonnage prévu	Frais liés aux services d'étalonnage				Prix total (pour la période initiale + période d'option 1 + période d'option 2 + période d'option 3)
									Période initiale jusqu'au 31 mars 2021	Période d'option 1 prenant fin le 31 mars 2022	Période d'option 2 prenant fin le 31 mars 2023	Période d'option 3 prenant fin le 31 mars 2024	
BIOTEK	INDEX 2FE	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	127560	719238	6515-CF-001-6707		JUILL. 2015						
BIO TEK	QED 6H	ANALYSEUR DÉFIB./PACEMAKER	137649	719258	6515-CF-001-6711		JUILL. 2015						
BIO TEK	LH 3C	SIMULATEUR D'ECG DE PATIENT	132228	729170	6515-CF-001-7208		MAI 2015						
FLUKE	UW 4	WATTMÈTRE BIO-TEK UW-4	205963	725825	6515-CF-001-7689		JUILL. 2015						
FLUKE	BP PUMP 2	TESTEUR DE PRESS. ART. NON INVASIF	9962045	731372	6515-CF-001-9437		AOÛT 2014						
FLUKE	199	OSCILLOSCOPE FLUKE 199	DM7450216	721098	6625-CF-001-7204		JUILL. 2010						
Centre de Santé Valcartier, Édifice n° 10, Section TGBM, Courcellette (Québec) G0A 4Z0													
FLUKE		BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	9076034	727962	6515-CF-001-0149		MARS 2017						
BC GROUP INT	DPM-2301	BIOMÈTRE DPM 111 (BMET)	73211100NNFC1248I	734731	6515-CF-001-0149		MARS 2017						
FLUKE	QED 6	ANALYSEUR DÉFIB. QED-6H	205030	724755	6515-CF-001-5935		MARS 2017						
BIO TEK	505 PRO	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE 505PRO	130355	719675	6515-CF-001-6702		MARS 2017						
FLUKE	2XLFE	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	206332	725941	6515-CF-001-6707		MARS 2017						
FLUKE	2XLFE	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	206331	725942	6515-CF-001-6707		MARS 2017						
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001560C	734978	6515-CF-001-6707		MARS 2017						
BC BIOMEDICAL	SPO-2000	ANALYSEUR D'OXYMÉTRIE SPO2	73001554C	734985	6515-CF-001-6707		MARS 2017						
OHMIC	UPM DT 505P	WATTMÈTRE UPM-DT-1	123	732549	6515-CF-001-7197		MARS 2017						
BC GROUP	NIBP1030KIT	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	585632	734663	6515-CF-001-7998		JANV. 2016						
BC GROUP	NIBP1030KIT	TESTEUR DE TA/SIMULATEUR DE TA NIBP BP PUMP 2	585636	734667	6515-CF-001-7998		MARS 2017						
BC GROUP	DA2006P	ANALYSEUR DÉFIBRILLATEUR	73962050	734656	6515-CF-001-9438		MARS 2017						

Fabricant	Modèle	Description	N° de série	Bien du Gp Svc S FC n°	Numéro de nomenclature OTAN	Étalonnage sur place oui/non	Dernier étalonnage	Prochain étalonnage prévu	Frais liés aux services d'étalonnage				Prix total (pour la période initiale + période d'option 1 + période d'option 2 + période d'option 3)
									Période initiale jusqu'au 31 mars 2021	Période d'option 1 prenant fin le 31 mars 2022	Période d'option 2 prenant fin le 31 mars 2023	Période d'option 3 prenant fin le 31 mars 2024	
FLUKE	QA ES	ANALYSEUR ELECTROSURGICAL QA-ES	100092	730582	6515-CF-002-6606		AOÛT 2017						
FLUKE	199	OSCILLOSCOPE FLUKE 199	DM7520274	721096	6625-CF-001-7204		MARS 2017						
DATREND	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	VPR16020110	736448	6515-CF-002-9238		MARS 2017						
DATREND	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	VPR16020111	736447	6515-CF-002-9238		MARS 2017						
DATREND	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	VPS16020254	736460	6515-CF-002-9238		MARS 2017						
DATREND	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ VPAD	ANALYSEUR DE SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ	VPS16020256	736459	6515-CF-002-9238		MARS 2017						
Frais totaux liés aux services d'étalonnage (annuels) :									_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	
Prix total = total de la période initiale du contrat + période d'option 1 + période d'option 2 + période d'option 3												_____ \$	



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## **APPENDICE 2 – Liste d’adresses des installations de technologues en génie biomédical**

1<sup>er</sup> Hôpital de campagne du Canada  
Immeuble BB104B  
147, Flanders Row  
BFC Petawawa  
Petawawa (Ontario) K8H 2X3  
À l’attention de : génie biomédical

Dépôt central de matériel médical  
Immeuble BB104A  
105, rue Montgomery  
BFC Petawawa  
Petawawa (Ontario) K8H 2X3  
À l’attention de : génie biomédical

Dépôt central de matériel médical du détachement Trenton  
Immeuble 416  
54, prom. Portage  
Astra (Ontario) K0K 3W0

Génie biomédical  
1<sup>re</sup> Ambulance de campagne  
Centre de services de santé  
162, av. Churchill  
BFC Edmonton  
Edmonton (Alberta) T5J 4J5

Réparations, appareils biomédicaux  
Centre des Services de santé des Forces canadiennes (Pacifique)  
1200, rue Colville  
Victoria (Colombie-Britannique) V9A 7N2

Réparations, appareils biomédicaux  
Centre des Services de santé des Forces canadiennes (Atlantique)  
Immeuble S-80, local 1004  
2685, allée Sextant  
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3K 5X5

C Svc S FC Ottawa  
713, chemin Montréal  
Ottawa (Ontario) K1A 0K2  
À l’attention de : génie biomédical

Centre de Santé Valcartier  
Édifice n° 10, Section TGBM  
Courcelette (Québec) G0A 4Z0

**APPENDICE 3 – Appareils techniques en médecine préventive (PMED)**

<b>Fabricant</b>	<b>Modèle</b>	<b>Nom</b>	<b>NNO</b>
RCC	RCC344	LUXMÈTRE	6695-21-880-6207
TSI	AM510	MONITEUR D' AÉROSOLS	24575AM510
TSI	8520	MONITEUR D' AÉROSOLS	6635-21-AAR-4282
Quest	QC10	CALIBREUR ACOUSTIQUE	9999-21-AAS-2062
TSI	8554	MONITEUR Q-TRAK PLUS DE LA QAI	6665-20-A03-6128
TSI	8386AMGB	ANÉMOMÈTRE	6635-21-AAR-4281
3M	940320	ANÉMOMÈTRE NUMÉRIQUE	6532-20-A02-6785
TSI	800573-3	CALIBREUR DE POMPE UNIVERSEL	9999-21-AAS-2617
Quest	Q300	SONOMÈTRE INTÉGRATEUR	6665-21-AAR-0853
Gilian	LFS113DC	POMPE D'ÉCHANTILLONNAGE D' AIR À FAIBLE DÉBIT	6665-21-AAR-7718
Quest	NOISE PRO DLX	SONOMÈTRE INTÉGRATEUR	6665-01-543-4351
Cooke	CAL-LIGHT400	LUXMÈTRE DE PRÉCISION	6220-01-466-7567
RayTec	RAYST60XBUS	THERMOMÈTRE INFRAROUGE SANS CONTACT	30550RAYST60XBUS
Quest/3M	QUESTEMP34	MONITEUR D'ENVIRONNEMENT THERMIQUE	6625-20-A02-1066
TSI	8373	BALOMÈTRE	6635-20-A04-4666
Quest	IQ290010	SONOMÈTRE	6625-20-A02-1057
RAE	PGM50-5P	DÉTECTEUR MULTIGAZ	6665-21-914-1293
RAE	8525	COMPTEUR DE PARTICULES ULTRAFINES	6635-21-AAR-4283
Quest	QC20	CALIBREUR ACOUSTIQUE	90435QC20
TSI	600-003	CALIBREUR MINIVOL	1KYL5600-003
Cirrus	CR110A	DOSEBADGE	6625-01-579-1809



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

TSI	4146	SYSTÈME DE CALIBRATION DE L'ÉCOULEMENT	245754146
SKC	LELAND LEGACY	POMPE D'ÉCHANTILLONNAGE D'AIR	55659LELANDLEGACY
BioTest	940320	ANÉMOMÈTRE NUMÉRIQUE	6532-20-A02-6785
TSI	8532	MONITEUR D'AÉROSOLS PORTATIF	6635-20-A0M-3061
Bios	530-L	CALIBREUR DRYCAL	6640-20-A0E-4961
Bios	530-H	CALIBREUR DRYCAL	00V11530-H
Cirrus	RC:110A	LECTEUR DOSEBADGE	U6745RC:110A
Quest	SOUNDPROSE/DL	SONOMÈTRE	90435SOUNDPROSE/DL
TSI	8533	MONITOR D'AÉROSOLS DUSTTRACK	245758533



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

Kestral	KESTREL4500	ALTÉRIMÈTRE DE POCHE	6660-01-591-1321
TSI	9565P	ANÉMOMÈTRE	245759565P
TSI	966	SONDE DE VITESSE D'ÉCOULEMENT DE L' AIR	6660-20-A0E-8832
TSI	982	SONDE DE QUALITÉ DE L' AIR	24575982
RAE	PGM6228	DÉTECTEUR MULTIGAZ Pro	6625-20-A01-4171
TISCH	PUF (TISCH)	MONITEUR DE LA QUALITÉ DE L' AIR	
RAE	PGM7240	PPB RAE	
HACH	DR900	Système d'analyse de l'eau Hach	6630-01-623-0976
DRAGER	CMS	SYSTÈME D'ÉCHANTILLONNAGE D' AIR DRAGER CMS	CMS 6405300



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

**ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT**

1. Pendant la période du contrat, l'entrepreneur sera payé tel qu'il est précisé ci-dessous pour les travaux exécutés conformément au contrat.

**2. Frais liés aux services d'étalonnage (annuels) :**

L'entrepreneur sera rémunéré selon un taux ferme tout compris pour les services d'étalonnage comme précisé à l'appendice 1 – Liste des prix.

A. Le MDN se réserve le droit d'ajouter de l'équipement au contrat ou d'en supprimer dans la mesure où il transmet un préavis écrit de trente (30) jours. Le prix du contrat doit être rajusté pour tenir compte du changement de prix résultant de ces ajouts ou suppressions.

**Coût estimatif total :** [le tarif sera précisé dans le contrat subséquent] \$

**3. Frais de réparation (à la demande et en fonction des besoins) :**

Tous les travaux sur demande, une fois autorisés par le responsable technique au moyen d'une autorisation des tâches (AT), se dérouleront conformément à l'article 3 de l'annexe A. L'entrepreneur sera payé conformément aux taux fermes, tout compris, indiqués ci-après.

<b>Période</b>	<b>Taux horaire ferme tout compris (\$ CAN) (A)</b>
Période initiale du contrat : attribution du contrat le 31 mars 2021.	\$
Année d'option 1 prenant fin le 31 mars 2022	\$
Année d'option 2 prenant fin le 31 mars 2023	\$
Année d'option 3 prenant fin le 31 mars 2024	\$

**Coût estimatif total :** [le tarif sera précisé dans le contrat subséquent] \$



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

**4. Autres dépenses directes :**

- A. L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts directs qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, avec l'autorisation préalable du responsable technique. Ces dépenses seront payées au coût réel sans majoration, sur présentation d'un relevé détaillé appuyé par les reçus originaux. Tous les paiements peuvent faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.

Catégories admissibles :

Pièces de rechange  
Les frais liés aux contrats de sous-traitance;

**Coût estimatif : (à indiquer au moment de l'attribution du contrat) \$**

**1. Coût total prévu jusqu'à concurrence du plafond de dépenses : [le montant sera précisé dans le contrat subséquent] \$**

**5. Frais de déplacement et de subsistance – Directive sur les voyages du Conseil national mixte:**

- A. L'entrepreneur sera remboursé pour les frais de déplacement et de subsistance autorisés pour le « soutien sur place ayant fait l'objet d'une autorisation des tâches » qu'il a raisonnablement et correctement engagés pour l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit ou les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la [Directive sur les voyages du Conseil national mixte \(http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d10/fr\)](http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d10/fr) et aux dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt qu'à celles qui se rapportent aux « employés ».
- B. Tous les déplacements doivent faire l'objet d'une autorisation des tâches.
- C. Tous les paiements peuvent faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

### ANNEXE C : LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

RECEIVED  
OCT 06 2016

Government of Canada / Gouvernement du Canada	Contract Number / Numéro du contrat W6369-17-A005
	Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

#### SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL) LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

<b>PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE</b> 1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Department of National Defence		2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction CMP
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance N/A	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant N/A	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail The Canadian Armed Forces (CAF) requires on-site calibration services for a variety of Biomedical Engineering Technologist (BE Tech) medical equipment test and simulation devices and repair services for Preventive Medicine Technicians (PMED) devices at the various detachments across Canada.		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? / Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? / Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? / Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c.) / (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c.)		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. / Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? / S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies) / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies) / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies) / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of Information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET <input type="checkbox"/>
TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>
TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité  
UNCLASSIFIED





National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W6369-17-A005
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

**PART A (continued) / PARTIE A (suite)**

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No / Non  Yes / Oui  
If Yes, indicate the level of sensitivity:  
Dans l'affirmative, Indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?  No / Non  Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :  
Document Number / Numéro du document :

**PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)**

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITE	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS			

Special comments:  
Commentaires spéciaux : \_\_\_\_\_

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.  
REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?  
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?  No / Non  Yes / Oui  
If Yes, will unscreened personnel be escorted?  
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?  No / Non  Yes / Oui

**PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)**

**INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS**

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No / Non  Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  No / Non  Yes / Oui

**PRODUCTION**

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?  
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?  No / Non  Yes / Oui

**INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)**

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?  
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No / Non  Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?  
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?  No / Non  Yes / Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité  
UNCLASSIFIED





National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2



Government of Canada  
Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W6369-17-A005
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

**ART C - (continued) / PARTIE C - (suite)**

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.  
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.  
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

**SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF**

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET
											A	B	C			
Information / Assets / Renseignements / Biens / Production																
T Media / Support TI / Lien électronique																

2. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?  
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui
- If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.
2. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?  
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui
- If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).  
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED
--

Canada



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

[Page 4 de la LVERS à insérer dans le contrat subséquent]



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

### ANNEXE D – FORMULAIRE D’AUTORISATION DES TÂCHES



#### TASK AUTHORIZATION AUTORISATION DES TÂCHES

All invoices/progress claims must show the reference Contract and Task numbers. Toutes les factures doivent indiquer les numéros du contrat et de la tâche.		Contract no. – N° du contrat
		Task no. – N° de la tâche
Amendment no. – N° de la modification	Increase/Decrease – Augmentation/Réduction	Previous value – Valeur précédente
To – A	<p><b>TO THE CONTRACTOR</b></p> <p>You are requested to supply the following services in accordance with the terms of the above reference contract. Only services included in the contract shall be supplied against this task.</p> <p>Please advise the undersigned if the completion date cannot be met. Invoices/progress claims shall be prepared in accordance with the instructions set out in the contract.</p> <p><b>À L'ENTREPRENEUR</b></p> <p>Vous êtes prié de fournir les services suivants en conformité des termes du contrat mentionné ci-dessus. Seuls les services mentionnés dans le contrat doivent être fournis à l'appui de cette demande.</p> <p>Prière d'aviser le signataire si la livraison ne peut se faire dans les délais prescrits. Les factures doivent être établies selon les instructions énoncées dans le contrat.</p>	
Delivery location – Expédiez à		
Delivery/Completion date – Date de livraison/d'achèvement	Date _____ for the Department of National Defence pour le ministère de la Défense nationale	
Contract item no. N° d'article du contrat	Services	Cost Prix
		<b>GST/HST TPS/TVH</b>
		<b>Total</b>
<p><b>APPLICABLE ONLY TO PWGSC CONTRACTS:</b> The Contract Authority signature is required when the total value of the DND 626 exceeds the threshold specified in the contract.</p> <p><b>NE S'APPLIQUE QU'ÀUX CONTRATS DE TPSGC :</b> La signature de l'autorité contractante est requise lorsque la valeur totale du formulaire DND 626 est supérieure au seuil précisé dans le contrat.</p>		
<p>_____ for the Department of Public Works and Government Services pour le ministère des Travaux publics et services gouvernementaux</p>		

DND 626 (01-05)

Design: Forms Management 993-4050  
Conception: Gestion des formulaires 993-4-052



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

**ANNEXE E – CERTIFICAT DE LIBÉRATION, D’INSPECTION ET DE RÉCEPTION (CF 1280)**



**Certificate of Release, Inspection and Acceptance - Certificat de libération, d’inspection et de réception (CF 1280)**

1. Purchaser - Acheteur		2. Purchase order or reference file Bon de commande ou N° de dossier		3. Government contract number N° de dossier du gouvernement		4. No of pages N° de pages	
5. Contractor - Entrepreneur		6. Shipped from (consignor) Lieu d'expédition (expéditeur)		7. Shipped to (consignee) Lieu de destination (destinataire)		8. Shipment no. N° de l'envoi	
Contract item no. N° d'article du contrat (9)	NATO stock number N° nomenclature OTAN (10)	Item identification Identification de l'article (11)	Serial number or size N° de série ou taille (12)	Quantity Unit of measure Quantité Unité de mesure (13)	Package number N° de l'emballage (14)	Undelivered balance Quantité non livrée (15)	Quantity received Quantité reçue (16)
17. Contractor certification Attestation de l'entrepreneur  I certify that the item(s) listed above has/have been inspected and tested and conform to all specifications and requirements detailed in the contract or purchase order. J'atteste que l'/les article(s) inscrits ci-haut a/ont été inspecté(s) et mis à l'essai et qu'il(s) est/sont en tous points conformes aux spécifications et exigences du contrat ou du bon de commande.  _____ Print - Imprimer  Signature (Contractor GC) Signer (CQ de l'entrepreneur) _____ Date _____		18. Government quality assurance Assurance officielle de la qualité  I certify that Government Quality Assurance has been performed. Je certifie que l'assurance officielle de la qualité a été effectuée.  _____ Print - Imprimer  Signature (QAR) Signer (RAQ) _____ Date _____		19. Acceptance Acceptation  Quantity/ies shown in block (16) was/were received in apparent good condition. La(es) quantité(s) indiquée(s) à la case (16) a/ont été reçues, et l'/les article(s) semble/ent être en bon état.  _____ Print - Imprimer  Signature (Receiving Authority at destination) Signer (Autorité de réception à la destination) _____ Date _____			

CF 1280 (11-2011)  
Design: Forms Management 613-957-6899  
Conception: Gestion des formulaires 613-957-6906





National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

**Certificate of Release,  
Inspection and Acceptance  
CF 1280**

**Certificat de libération,  
d'inspection et de réception  
CF 1280**

**USE**

The Certificate of Release, Inspection and Acceptance CF 1280 constitutes:  
• Certification by the supplier that all items listed therein have been inspected and tested and conform to the specifications and requirements detailed in the contract or purchase order.  
• Certification by the Quality Assurance Representative when applicable; that Government Quality Assurance has been performed during the contract or purchase order.  
• Receipt for goods at destination and once signed by the receiving authority; the payment process can be initiated.

**PREPARATION AND DISTRIBUTION**

It is the supplier's responsibility to prepare and distribute the CF 1280. However, whenever STANAG 4107 applies, the QAR must forward one copy to the delegator.

- Note 1:** All entries other than signatures must be either typewritten or printed.  
**2:** When using more than one CF 1280 per shipment per contract, complete all blocks but only sign Block 17 and have Block 18 signed (when applicable) on the last form.

- Block 1:** Name of the department, country or organization actually ordering the materiel. In the case of PWGSC contracts, they are the purchaser referenced in the contract.
- Block 2:** PWGSC file or supplier purchase order number, as appropriate. For contracts from other North Atlantic Treaty Organisation (NATO) nations, enter date of contract.
- Block 3:** Contract serial number or, if a purchase order, enter the prime contract number.
- Block 4:** Consecutively number the forms used to cover each shipment and enter the total number of pages, (e.g. page 1 of 1, 2 of 6, etc).
- Block 5:** Prime contractor's or sub-contractor's name and complete address.
- Block 6:** Consignor's name; also complete shipping address if different than Block 5.
- Block 7:** Consignee's name and address as contained in the shipping instructions.
- Block 8:** Number for each shipment made under the stated contract commencing at 001.  
**Note:** For more than one shipment under the same contract; the first shipment would be 001 and the final shipment would have the letter F at the end (e.g. 002F).
- Block 9:** Line item number as shown in the contract or purchase order.
- Block 10:** NATO or national stock number as indicated in the contract.
- Block 11:** Manufacturer's part, model, type, drawing or catalogue number or short description of the item. The brief description is mandatory for clothing or footwear contracts.
- Block 12:** Item serial, size, lot/batch numbers as applicable.  
**Note:** Size numbers must be included to identify clothing or footwear. If not applicable enter [N/A].
- Block 13:** Quantity being shipped using the unit of measure as indicated in the contract.
- Block 14:** Identify package number in which the line item can be located.
- Block 15:** Balance of items, if any, to be shipped at a later date as per address in Block 7. If not applicable enter [N/A].
- Block 16:** Leave blank; for use by the receiving authority.
- Block 17:** Authorized supplier quality assurance representative. See Note 2 under "preparation and distribution".
- Block 18:** Representative responsible for performing Government Quality Assurance (when applicable). See Note 2 under "preparation and distribution".
- Block 19:** Leave blank; for use by the receiving authority.

**OBJET**

Le Certificat de libération, d'inspection et de réception CF 1280 constitue:  
• Certificat de libération du fournisseur pour attester que les articles énumérés ont tous été soumis à une inspection et à des essais et sont jugés conformes aux spécifications et aux exigences du contrat ou de la commande.  
• Certification par le Représentant de l'Assurance de la Qualité lorsque prescrit; que l'assurance officielle de la qualité a été effectuée pour le contrat ou pour la commande.  
• Certificat de réception à la destination par l'autorité de réception; et une fois signé, le processus de paiement peut être lancé.

**PRÉPARATION ET DISTRIBUTION**

Il revient au fournisseur de remplir et de distribuer le formulaire CF 1280. Toutefois, si les dispositions du STANAG 4107 s'appliquent, le RAQ doit envoyer un exemplaire au délégant.

- Nota 1:** Toutes les inscriptions autres que les signatures doivent être dactylographiées ou écrites en lettres moulées.  
**2:** Si plusieurs formulaires CF 1280 sont utilisés pour le même envoi par contrat, remplir tout les cases mais seulement signer case 17 et faire signé (au besoin) case 18 sur le dernier formulaire.

- Case 1:** Nom du ministère, du pays ou de l'organisme qui a commandé le matériel. S'il s'agit d'un contrat de TPSCG, indiquer le nom du client qui apparaît sur le contrat.
- Case 2:** Numéro de dossier de TPSCG ou de la commande du fournisseur, selon le cas. Pour contrats envoyés à un autre pays membre de l'OTAN, indiquer la date du contrat.
- Case 3:** Numéro de série du contrat ou, s'il s'agit d'une commande, écrire le numéro du contrat principal.
- Case 4:** Numéroté dans l'ordre de formulaires utilisés et indiquer le nombre total de pages pour chaque envoi (1 de 1 ou 2 de 6, par exemple).
- Case 5:** Nom et adresse de l'entrepreneur principal ou du sous-traitant.
- Case 6:** Nom de l'expéditeur; indiquer également l'adresse d'expédition si elle diffère de l'adresse donnée à la case 5.
- Case 7:** Nom et adresse du destinataire qui figure dans les instructions d'expédition.
- Case 8:** Numéroté l'ordre d'envoi effectué en vertu du contrat, à partir de 001.  
**Note:** Si un contrat prévoit plusieurs envois, les numérotés de la façon suivante : premier envoi 001 et le dernier envoi doit contenir la lettre «F» à la fin numéro (e.g. 002F).
- Case 9:** Numéro de l'article qui figure dans le contrat ou dans la commande.
- Case 10:** Numéro de nomenclature OTAN ou numéro de nomenclature du pays qui figure dans le contrat.
- Case 11:** Numéro de pièce, de modèle, de type, de dessin ou de catalogue du fabricant ou brève description de l'article. Cette brève description est obligatoire dans le cas des vêtements et des chaussures.
- Case 12:** Numéro de série, de taille ou de lot de l'article.  
**Note:** Les numéros de taille doivent être inscrits si le contrat est pour des vêtements ou des chaussures. Si cette mention ne s'applique, inscrire [néant].
- Case 13:** Quantité expédiée avec l'unité de mesure qui s'applique dans le contrat.
- Case 14:** Numéro de l'emballage où se trouve l'article.
- Case 15:** Articles à livrer à une date ultérieure, à la destination prévue à la case 7. Si tous les articles ont été livrés à cette destination, inscrire (aucun).
- Case 16:** Laisser en blanc; cette case est réservée pour l'autorité de réception.
- Case 17:** Signature d'un représentant autorisé du service de la qualité du fournisseur. Si plusieurs pages sont utilisées, voir Nota 2 dans les « préparation et distribution ».
- Case 18:** Signature du RAQ responsable de l'assurance officielle de la qualité, s'il y a lieu. Si plusieurs pages sont utilisées, voir Nota 2 dans les « préparation et distribution ».
- Case 19:** Laisser en blanc; cette case est réservée à l'autorité de réception.